

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

REVUE DE PRESSE

Juillet 2016

Table des matières

Tsa-Algérie, 01.07.2016, Amnesty International dénonce les restrictions qui frappent les médias en Algérie.....	03	El Khabar,
03.07.2016, "سجن بن عيسو حر توفونجا يمكمملا أفواه"		رايتسو وتشتطالبيبا لقسرا حهفوراً"
.....	04	El Khabar,
03.07.2016, 4 منظمات دولية قلقة من تراجع الحريات في الجزائر، انكشاف عورة الدستور الجديد بعد أشهر من اعتماده	
.....	05	El Watan,
03.07.2016, « Qûm », un nouveau mouvement pour défendre les libertés en Algérie	
.....	07	El Watan,
03.07.2016, Un protocole pour l'abolition de la peine de mort sera proposé pour adoption en juillet, L'Afrique au rendez-vous avec l'histoire.....	09	El Watan,
03.07.2016, Rassemblement en solidarité avec les détenus de KBC, Ferveur et engagement	
.....	13	El Watan,
03.07.2016, Human Rights Watch : «On veut museler les médias indépendants».....	15	El Chorouk,
03.07.2016, شجبت تصنيف الجزائر كقائمة الدول المتاجرة بالبشر.. قسنطيني: أطراف " تيزنس "		بمعلومات مغلوطة حول حقوق الإنسان لتتحقيق الشهرية
.....	16	Liberté,
04.07.2016, ÉPINGLÉE PAR LES RAPPORTS DE PLUSIEURS ONG ET INSTITUTIONS INTERNATIONALES, L'Algérie collectionne les mauvais points	17	El Watan,
04.07.2016, Lutte contre la traite des humains, L'Algérie classée parmi les mauvais élèves	
.....	19	El Watan,
04.07.2016, Son contenu serait en décalage avec la réalité, Des associations contestent le rapport du département d'Etat US	21	Liberté,
10.07.2016, SON COLLECTIF DE DÉFENSE ACCUSE, "Le général Benhadid fait l'objet d'un projet d'homicide prémédité".....	23	Liberté,
10.07.2016, EMPRISONNEMENT DES RESPONSABLES DE KBC, BENHADID ET LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME ET ATTEINTE AUX LIBERTÉS, La Laddh interpelle Bouteflika	25	El Khabar,
10.07.2016, خلال تجمع منظماتها الجالية أمسية القنصلية الجزائرية، "أفرجوا عن مهدي، نور ورياض" تدويفي باريس	
.....	26	El Chorouk,
10.07.2016, 5.74 مليار دولار علنا لقطاع المواطنين، رابطة الدفاع عن حقوق الإنسان تحذر من تهديد هورق قطاع الصحة	
.....	27	El Watan,
10.07.2016, Atteintes à la liberté d'expression, La mobilisation s'amplifie	
.....	28	El Watan,
10.07.2016, Libertés individuelles et collectives, La LADDH exige le respect des lois et des conventions.....	30	El Khabar,
10.07.2016, فاروق قسنطيني، رئيس اللجنة الاستشارية لترقية وحماية حقوق الإنسان، لـ "الخبر، "إلزام الضباط المتقاعدينا الصمت مخالفا للدستور"	
.....	32	Liberté,
11.07.2016, POURSUIVI POUR "OFFENSE" AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SUR FACEBOOK, Amnesty International appelle à la libération de	

Mohamed	Tamalt
.....34	El Watan,
11.07.2016, Béjaïa : Un sit-in pour la liberté d'expression.....35	Liberté,
11.07.2016, ELLES RÉAGISSENT À L'AFFAIRE KBC ET AUX RESTRICTIONS À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, Des ONG internationales interpellent le gouvernement.....37	
El Watan, 12.07.2016, Condamné à deux ans de prison ferme, Le journaliste Mohamed Tamalt écope de la peine maximale	
.....38	El Watan, 12.07.2016, Ils annoncent des actions de protestation, Les gardes communaux veulent réinvestir la rue.....41
12.07.2016, عودة ضغوط الأمامية من منظمات حقوقية دولية، السلطة تضع نفسها في مأزق	El Khabar,
.....42	Liberté, 12.07.2016, SUR ORDONNANCE SIGNÉE PAR LE JUGE D'INSTRUCTION, Le général Hocine Benhadid libéré.....43
Le Soir, 12.07.2016, Actualités : APRÈS DIX MOIS DE DÉTENTION, Comment Benhadid a été libéré.....45	Liberté, 14.07.2016, IL A ÉTÉ ORGANISÉ HIER À BÉJAÏA, Rassemblement pour la défense des libertés démocratiques.....47
14.07.2016, مناضلين حقوقيين بغرداية، 6 الشرطة تحتجز	El Khabar,
.....48	El Watan, 14.07.2016, Droits de l'homme : Salah Debouz placé sous contrôle judiciaire.....49
Liberté, 14.07.2016, AU COURS D'UN POINT DE PRESSE ANIMÉ À TIZI OUZOU, Les gardes communaux déposent une plainte contre le ministère du Travail.....50	El Watan, 17.07.2016, Point de vue : Prévenir les crimes et les souffrances grâce à la justice.....52
Liberté, 19.07.2016, POUR EXIGER, UNE FOIS DE PLUS, LA PRISE EN CHARGE DE LEURS REVENDICATIONS SOCIOPROFESSIONNELLES, Les gardes communaux occupent la rue à Tizi Ouzou.....54	El Khabar,
27.07.2016, إجهاد عتصام للحرس بالبلدية أمام البرلمان، توقيف المئات في محطة الخر و بتم البريد المركزي	
.....56	Le Soir, 27.07.2016, ILS ONT RENONCE A LEUR RASSEMBLEMENT, HIER, DEVANT L'APN, Les gardes communaux dimanche chez Bedoui.....59

Tsa-Algérie, 01.07.2016, Amnesty International dénonce les restrictions qui frappent les médias en Algérie,



L'ONG DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME CRITIQUE NOTAMMENT LA GESTION DU DOSSIER DES TÉLÉVISIONS PRIVÉES PAR LE GOUVERNEMENT.

Amnesty International a appelé, ce vendredi 1er juillet, les autorités algériennes « à respecter, protéger et promouvoir la liberté des médias, suite aux restrictions croissantes envers les médias et journalistes indépendants ces derniers mois ».

Selon Amnesty International, « les restrictions à l'encontre des médias indépendants ont augmenté ces derniers mois ». « Le Code de l'information est excessivement restrictif et, en pratique, ne fait que consolider le contrôle de l'État sur les médias à travers un régime serré d'autorisations et de régulations sur les propriétaires de publications », poursuit l'ONG.

L'ONG de défense des droits de l'Homme critique notamment la gestion du dossier des télévisions privées par le gouvernement. « La loi ne précise pas le délai dans lequel les autorités doivent répondre aux demandes d'autorisation et elle ne permet pas de contester ce délai devant une autorité judiciaire, ce qui expose les chaînes au risque de censure par le biais de délais non raisonnables », écrit Amnesty.

Amnesty International dénonce également les poursuites contre les cadres de KBC, Mehdi Benaïssa, et Ryad Hartouf ainsi que Nora Nedjai, déléguée au ministère de la Culture, qui « risquent jusqu'à 10 ans de prison à propos des autorisations de tournage obtenues pour deux émissions de télévision satiriques pour la chaîne KBC ». « Selon les personnes avec lesquelles Amnesty International s'est entretenue, ces mêmes studios avaient été récemment utilisés par une autre chaîne, qui n'avait pas fait face à des difficultés », souligne l'ONG.

Dans ce contexte, « les autorités algériennes doivent harmoniser la législation nationale, dont le Code de l'information, avec la nouvelle Constitution et ses garanties pour la liberté d'expression – et en particulier l'Article 41 (3) qui garantit la liberté des médias sans censure préalable », écrit Amnesty.

HadjerGuenanfa



طالبت المنظمة الحقوقية العالمية " هيومن رايتسو وتش " بـ "إطلاق سراح مدير قناة كاي. بي. سيمهدين عيسو مدير إنتاج حصة "ناسالسطح"، رياض حر توف، وبتمكينهما من الإفراج الموقت، وإعادة النظر في الاتهامات الموجهة إليهما، بحكم أنهما اتعتار ضمهما بآداب حماية حرية التعبير والصحافة المتعار فعليهما طبقا للمعايير الدولية لحقوق الإنسان.

تتسكك ليو مدائرة التتديد الدولي، بسبب حسمدير قناة "كاي. بي. سي"، ومدير الإنتاج "ناسيرو د"، والمدير عبوزارة الثقافة نور تجاي، الذين جهتلهمتهم "الإدلاء بإقرار اتكاذبة"، "والمشار كة فيسوء استغلالا لوظيفة"، و"سوء استغلالا لوظيفة". فقد التحقت منظمة "هيومن رايتسو وتش"، بموجة المُنددين بوضعهم لاء الثلاثة في السجن بسبب نامجين ساخر ينتر فيهيين "كيحنا كياناس" و"ناسالسطح".

ودعت المنظمة الحقوقية، أمس، في بيانها، "السلطات الجزائية منحلثة للإفراج الموقت، وإعادة النظر في الاتهامات الموجهة ضدهم، والتيتتعار ضمهما بآداب حرية التعبير والصحافة، وفعالمتنصعليها المعايير الدولية لحقوق الإنسانو الدستور الجزائري الجديد. كما أنقانونا لإعلامنا الصلنا أالمخالفات في الصحافة تعاقبا لسجن".

وشجبت المنظمة " وضعهم في السجن، فقط علما أساسا عندما لا تنظام في تنفيذ محتوياتها بالذنب تصوير البر نامجين "كيحنا كياناس" و"ناسالسطح"، فهذا مقياس غير متناسب ويهدد في وجود هراي التكميم أفوا هو سائل لإعلام المستقلة"، حسب ما صرح حبه سار عل ياوتسن، مدير قسم النشر والأوساطو شمالا إفريقيا للمنظمة.

وتمتوقيها لثلاثة تاريخ 19 جوان الماضي، بعد إغلاقالدر كالوطني لأستوديو تسجيل بر نامجي "كيحنا كياناس" و"ناسالسطح"، اللذين كانا يعرضان على قناة "كاي. بي. سي"، التيلم كلهما مجمع "الخبر". وقالت "رايتسو وتش" إن "بر نامج" "كيحنا كياناس" يتميز بهامش واسع من الحرية في انتقاد السلطة.

ونقبيانا المنظمة تصر بحالهما ميخالد برغل، أو ضحفيها أن "مهدين عيسو رياض حر توف وجهتلهمتهم الإدلاء بإقرار اتكاذبة بموجب المادة 223 منقانون العقوبات، وتهمة المشار كة فيسوء استغلالا لوظيفة طبقا للمادتين 33 و42 منقانون 06-01 المتعلق بمكافحة الوفاية منالفساد، وبالتاليفي الاتهامات الأولى والمعنيان مهدها بعبقوبة تصلا إلى 10 سنوا تنظر الوجود شبهة تتعلق بالحصول على معلومات غير مستحقة.

بدوره، قال المدير العام ليو مية "الخبر"، شريف زقي، لـ "هيومن رايتسو وتش" إن "توقيفنا لثلاثة مسؤولين بئندر جفايطار التحقيق حول تصوير "كيحنا كياناس" و"ناسالسطح"، وقد جرت توقيفنا لثلاثة تاريخ جوان الماضي، وذلك عندما هم متقواتنا لدر كالوطني مقر أستوديو التصوير وحجزو أمدادات التسجيل".

وذكرت المنظمة في بيانها أن " مصير القنوات الخاصة في الجزائر يظهر هشاشة وضعها في الجزائر، وقانونا للسمعيا البصر الصادر في 23 مارس 2014، تضمنت تحرير للفضاء الإعلامي، بينما جرت بأوضاع تنصيب سلطة ضبط السمعي البصري في 20 جوان 2016.

وسيتما النظر في الاستئنافا لمتعلق بقرار قاضي التحقيق أيدا عا لثلاثة في الحبس الموقت، يوم 10 جويلية بغير فة الاتهامات لمجلس قضاء العاصمة. والموقوفون نضوا أكثر من أسبوعا هنا لسمعي الموقفت في قضية " التراخيص" لتصوير حصتي "ناسالسطح" و"كيحنا كياناس"، فيما يوجد جاجا علدر جالالقانونا لثلاثة تنستدعيها لسمعي الموقت.

الجزائر: خالد بودية



بعد الانتقاد التليو جهتها المنظمات المهتمة بحرية التعبير في العالم بالحكومة الجزائرية، ينتظر أن تكون التقارير الرصدية لوضع حرية التعبير رواجاً في الصحافة في الجزائر .

ابتداء من "مراسلون بلا حدود"، إلى المنظمة الدولية لحماية الصحفيين، مروراً بالمنظمة العفو الدولية "أمنيستي أنتر ناسيونال"، إلى "هيومن رايتس ووتش"، قلقوا أحداً عن واقع حرية التعبير والصحافة في الجزائر، عقب الممارسات ضد "مجمع الخبر"، وماتلاه منسجناً مدير قناة "كاي. بي. سي"، بمعوية مدير الإنتاج رفقة مدير توار الثقافة بالتضييق الإداري ضد جريدة "الوطن"، مروراً بسجن الكفانة "الوطن". ومازاد منقلبهذا المنظمات الدولية وتخوفها بشأن مستقبل حرية التعبير في الجزائر، أن هذا "الضرب"، الذي يتعرض ضله بعض الصحفيين القنوا التلفزيونية الخاصة، يأتي بعد أقل من 4 أشهر من المصادقة على الدستور الجديد الذي أعطى لمنحها السلطة ضمانات لادخالها خارجياً .

"ستوسع الحريات وتوسع على الصحفيين وتحمي حرية التعبير والتجمع والتظاهر، وستكسر سحرية الرأي المعقد، وتحمي نشر المعلومات ما لبذلنا الحقوق الحريات"، غير أنلاشي من هذا اقتحق، بل هنا أكثر اجعنا المكتسبات التي كانت في الدستور السابق .

فما الفائدة من إصدار دستور جديد في 2016 إذا كان التقرير المقبل لحرية التعبير لمنظمة "مراسلون بلا حدود"، سيصنف الجزائر في مرتبة أسوأ من تلك المسجلة في 2015 (129 عالمياً)، وماذا سيغني الدستور الجديد، عندما ستضع "أمنيستي أنتر ناسيونال"، أو "فريدوم هاوس"، أو الاتحاد الدولي لحماية الصحفيين، الجزائر ضمن الدول التي لا تلتزم بالقمة التضييقية للحريات .

فمن يسيء دصوره الجزائر في الخارج، هلال صحفيون، مثل ماير وزير الاتصال، حميد قرين؟ أم كلاً لمسؤولية تتحملها السلطة بممارستها الرعناء وسلوكياتها الضيقة؟

إن التضييق الممارس ضد "مجمع الخبر"، على سبيل المثال، الحصر، يكشف أن السلطة لم تتنعم بما ولتمت من بالحرية باتوا حقوقاً للإنسان، بل كلما أقدمت عليه منتناز لا تفي هذا المجمع الإنمائي استجابة لضغوط داخلية خارجية، تاراً بسبب انتفاضات الشار عوتاراً بسبب أحداث التي شهدت هادو لاجوار، وما نجم عنها من سقوط أنظمة قيام ثورات الربي العربي .

وقد لا تباليا السلطة بانتقاد تصادراً عن مثل هذا المنظمات الدولية، لأن من يدفع الفاتور في نهاية المطاف هي الجزائر التي تستجد نفسها تصنف فيذيل لنترت بي العالم في مجال الحريات الحقوق المنصوص عليها في العهد الدولي، وهي الصور التي تحتاج لجمع قود إمكانيات من أجل ترميمها .

فلماذا تصمم السلطة تود ما علنا العودة بالجزائر إلى الوراء؟

الجزائر: ح. سليمان

محاميه، أمين سيد هم، لـ "الخبر"، " حسب الصحافي محمد تاملت التغيير قانوني وتعتسفي"،

تُقلا لصحفي المحبو سفي سجنالحر اشبالعاصمة، محتمالت، أمس، إنبالصحة الداخلية إثر تدهور حالتها الصحية بسبب دخولها فياضر ابغناط عام منذ ايداعها الحبس المؤقت بتاريخ 27 جوان الماضي. وأفاد محاميه، أمين سيد هم، بأن " موكليلا يستحق الحبس لأن المادتين المتابعيهما 144 مكرر 146 في قانون العقوبات لاتنصان علنا الحبس وإنما الغرامة المالية."

وقال السيد هم في اتصال مع " الخبر"، إن " محتمالت تبتعر ضلحبتعتسفي، علنا اعتبار أن التهم الموجهة إليها يعاقب عليها بالحبس، فهو متابعيا لإساءة البرئيسالجمهوريية تطبيق للمادة 144

مكرر، وإهانة هيئته نظامية فيحقق رئيسا كان الجيشالفر يقفايدصالحو قائد الناحية العسكرية الرابعة اللواء عبدالرزاق شريف، وكذا زوجة الو زير الأولوعبدالمالكسلال."

وتنص المادة 144 مكرر: " يعاقب بغير امة من 100 ألفدجالي 500 ألفدج، كلمنأساء البرئيسالجمهوريية بعبارة انتتضمنإهانة أو سبأ أو قذفا، سواء كان ذلك عن طريق الكتابة أو الرسم أو التصريح أو بأي آلية لبث الصوت أو الصورة، أو بأي وسيلة إلكترونية أو معلومة مادية أو إعلامية أخرى. تباشر النيابة العامة إجراء المتابعة الجزائية تلقائيا، وفي حالة العود، تضاعف الغرامة."

أما المادة 146 فمضمونها: " تطبق علنا الإهانة أو السبأ والقذف الموجهين بواسطة الوسائط لتحددتها المادة 144 مكرر ضد البرلمان، أو إحدغز فتيها أو ضد الجهات القضائية أو ضد الجيشالوطنيالشعبي أو أي هيئة نظامية أو عمومية أخرى، العقوبات المنصوص عليها في المادة المذكورة أعلاه، وفي حالة العود، تضاعف الغرامة."

وأوضح سيد هم أن " الشيء الغز يقيم لفمو كليا أن الجهة التي قامت بالتحقيق هي دائرة الاستعلام والأمن "الديار اس"، والكليعلم أن هذا المؤسسه لم يعد لها وجود رسمي (حالات الماضي)، و لهذا الجهاز لم يعد أمامه سوى متابعة قضايا السب والشتم، و عليه حسب موكليغير قانوني؟."

وذكر المحامي بأن " موكليد خلفياضر ابغناط عام منذ ايداعه، وقد تقرر إخضاعها للمثول فور يلد بقضايا الحكم بمحكمة سيد يا محمد، لكنهم فمحاكمتهم بدون حضور محام، لذلك تقرر تأجيلها لليوم مغدا الإثنين 4 جويلية."

بدوره، كشف شقيق محمد تاملت الذيرار " أخبرنا أن للعبادة سجنالحر اشبال تدهور حالتها الصحية بسبب اضرار ابغناط عام، مشير إلى أن " شقيقيا أيضا سجن من هجوز ان سفرها الجزائري، أما جوازها البريطانيي كما أن محمد تاملت تبتعتبالجنسية البريطانية، فقد سلمها قنصلية بربطان يافيا الجزائر العاصمة لادعوته بالبارضالوطن الأسيو عالماضي."

الجزائر: ب. خالد

El Watan, 03.07.2016, « Qûm », un nouveau mouvement pour défendre les libertés en Algérie,



Un groupe composé essentiellement de militants politiques et de journalistes vient de lancer un nouveau collectif, baptisé Qûm (lève-toi). Ses initiateurs appellent les Algériens à se mobiliser contre l'arbitraire.

La naissance de ce collectif survient dans un contexte marqué par une escalade des atteintes aux libertés en Algérie. « Les tenants du pouvoir s'emploient systématiquement à porter des coups durs aux rares espaces de libertés. Les acquis démocratiques d'octobre 1988 arrachés de hautes luttes sont encore une fois bafoués », constatent les initiateurs de Qûm dans une déclaration rendue publique aujourd'hui dimanche.

Le collectif appelle les Algériens à se mobiliser massivement pour :

- Exiger la libération immédiate des trois détenus, Mehdi Benaïssa, Riad Hartouf et Nora Nedjaï injustement incarcérés et la cessation des poursuites judiciaires.
- La défense des droits et libertés démocratiques.

La solidarité active à chaque fois que la liberté est menacée ou qu'un citoyen ou citoyenne - est injustement privé(e) de ses droits.

Déclaration intégrale du collectif Qûm

Fidèle à sa nature autoritaire, le pouvoir franchi un nouveau cap dans l'arbitraire. Les atteintes aux libertés démocratiques chèrement acquises, se multiplient dangereusement. Erigeant la répression en mode de gouvernance, les tenants du pouvoir s'emploient systématiquement à porter des coups durs aux rares espaces de libertés. Les acquis démocratiques d'octobre 1988 arrachés de hautes luttes sont encore une fois bafoués.

Les lois liberticides - existantes et en préparation - étouffent le mouvement associatif, menacent le pluralisme politique et syndical déjà mis en difficulté, remettent en cause les droits sociaux et économiques. Le harcèlement judiciaire contre les militants notamment ceux

du Sud et contre les défenseurs des droits humains confirment la logique d'un pouvoir en crise. .

L'épisode de la chaîne de télévision KBC en est la énième démonstration. La mise sous mandat de dépôt de son directeur général Mehdi Benaïssa, de son directeur de production Riad Hartouf et de la directrice au ministère de la culture Nora Nedjai est une décision inacceptable que nous condamnons fermement.

Le Collectif Qum a appelle les citoyennes et citoyens à se mobiliser massivement pour:

- Exiger la libération immédiate des trois détenus, Mehdi Benaïssa, Riad Hartouf et Nora Nedjai injustement incarcérés et la cessation des poursuites judiciaires.

- La défense des droits et libertés démocratiques.

- La solidarité active à chaque fois que la liberté est menacée ou qu'un citoyen ou citoyenne est injustement privé(e) de ses droits.

Alger le 03 juillet 2016

Les initiateurs :

ADDAD Hakim- Militant politique

AYACHI H'mida – Journaliste

GUETTAL Nassima - Militante des droits de l'Homme

LARABI Samir – Journaliste

BESKRI Yasmine – Ingénieur

LABTER Amine - Dessinateur de presse

HERBANE Fatiha - Militante associative

MOKRANI Djalal -Militant associatif

ABANE Meziane – Journaliste

BOUCHERGUINE Adel – Journaliste

OUALI Hacen – Journaliste

SEMAOUNE Nassim - Journaliste

BOUBKEUR Nabil - Documentariste

SABEUR CHERIF Younes - Militant politique

DJABRI Mehdi – Militant politique

KADI Mohamed – Militant associatif

El Watan, 03.07.2016, Un protocole pour l'abolition de la peine de mort sera proposé pour adoption en juillet, L'Afrique au rendez-vous avec l'histoire,

Les défenseurs des droits de l'homme s'attendent à une adoption sans difficulté de ce protocole. Ils interpellent les «puissants» d'Afrique pour éviter un blocage de cet instrument interne.

Le continent africain sera, durant ce mois de juillet, au rendez-vous avec l'histoire. Ayant réalisé des avancées considérables en matière d'abolition de la peine de mort, le continent pourrait avoir désormais son propre instrument de lutte pour la suppression totale de cette peine infamante. Il s'agit du protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant sur l'abolition de la peine de mort en Afrique. Celui-ci sera proposé pour adoption à l'occasion du prochain Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, prévu à Kigali (Rwanda). Une bonne nouvelle pour les défenseurs des droits de l'homme dans cette région du monde.

En effet, les abolitionnistes s'attendent à une adoption sans difficulté de ce protocole. Ils interpellent d'ores et déjà les «puissants» d'Afrique pour éviter un blocage de cet instrument interne. «Les grands pays d'Afrique ne doivent pas bloquer la marche de l'histoire. L'Algérie a un poids important au sein de l'Union africaine (UA), elle doit aider le continent à voter ce protocole», affirme MabassaFall, représentant permanent de la FIDH auprès de l'UA. S'exprimant lors d'une conférence-débat à l'occasion du 6e Congrès mondial contre la peine de mort, tenu du 21 au 23 juin à Oslo (Norvège), le représentant de la FIDH espère «un sursaut africain». «Nous attendons effectivement beaucoup de ce rendez-vous.

Il pourrait permettre à notre continent d'avoir un instrument qui vient compléter la Charte africaine. En vertu de l'article 66 de cette charte, ce sommet va permettre, plus précisément à la commission des droits de l'homme de l'Union africaine, de continuer le travail et de pouvoir imposer à l'Afrique et au monde un protocole africain sur la peine de mort et sur le droit à la vie», explique-t-il, plaidant pour l'adoption «du principe de la justice restauratrice qui doit prendre la place de la justice punitive que vise la peine de mort».

Un comité d'accueil des chefs d'état à Kigali

Ce protocole, estime Maya Sahli Fadel, commissaire africaine et membre du groupe de travail chargé d'élaborer ce document, «tient compte de la spécificité africaine». «La force de ce protocole est qu'il ne permet pas aux Etats d'avoir des réserves sur l'une de ses dispositions. De plus, ce texte ne présente aucune contradiction avec les instruments internationaux relatifs à la peine de mort», ajoute-t-elle.

Selon les deux conférenciers, le plaidoyer en faveur de ce protocole a déjà commencé. Mais la société civile, ajoutent-ils, doit se mobiliser pour appeler les dirigeants africains à «ne pas arrêter la marche de l'histoire». «Ce mois de juillet à Kigali, il y aura un comité d'accueil de la société civile», indique MabassaFall. «L'Afrique n'a pas le droit de reculer. Nos populations sont fatiguées et elles souffrent. Il y a des innocents qu'on exécute parce que la

justice fonctionne mal, parce qu'une personne pauvre ne peut pas payer un avocat ou parce que l'instruction est mal faite et les juges, eux-mêmes, travaillent dans des conditions difficiles», explique-t-il.

Principales dispositions du protocole africain :

Art 1er: Les Etats partie s'engagent à protéger le droit à la vie et à abolir la peine de mort dans le ressort de leur souveraineté.

Art 3 : les Etats qui ont ratifié ce protocole sont obligés d'appliquer un moratoire sur les exécutions capitales, tant que le processus législatif national visant l'abolition de la peine de mort n'est pas finalisé.

Art 6 : Le protocole entre en vigueur une fois ratifié par 15 Etats membres de l'UA.

Maya Sahli Fadel. Commissaire et membre du groupe de travail sur la peine de mort en Afrique, «Il faut du courage politique pour abolir la peine de mort »,



Le groupe de travail, dont vous faites partie, vient de finaliser le projet du premier - protocole africain contre la peine de mort qui sera proposé pour l'adoption au prochain Sommet de l'UA. Pouvez-vous nous parler des grandes lignes de ce document ?

C'est un protocole qui vise l'abolition de la peine de mort. Il vise, d'abord, dans son article 1er, l'abolition de la peine de mort et demande aux Etats de s'engager sur cette voie. Cet article est donc plus important. L'article 3 stipule aussi que tous les pays qui ratifieront ce protocole et dont les législations prévoient l'application de la peine de mort doivent observer un moratoire.

Cela en attendant d'implanter ce moratoire dans leurs législations ou de les réviser. Ce qui est également important dans ce document, c'est la disposition finale qui prévoit qu'une ratification de 15 Etats suffit pour l'entrée en vigueur de ce protocole. Actuellement, nous avons 19 Etats abolitionnistes et je pense qu'ils adopteront ce protocole. Ce qui reste est la ratification et l'intégration de ce protocole dans l'ordre interne.

Cela doit suivre un cheminement, parce que pour beaucoup d'Etats, ce protocole ne va pas avoir une applicabilité directe, même si dans la plupart des pays, il y a le principe de la supériorité des traités sur la loi interne. Ils doivent retirer, dans le code pénal notamment, les dispositions qui portent sur l'application de la peine de mort. Certaines Constitutions

prévoient aussi ce genre de peine, donc il faut procéder à leur révision. Tout cela est un processus qui suivra la ratification de ce protocole par chaque Etat africain.

- Y a-t-il des mesures contraignantes pour les pays africains afin de les obliger à appliquer ce protocole ?

Tout Etat qui ratifie ce protocole est obligé de l'appliquer. Ce ne sont pas des directives, un guide ou une observation générale. Nous avons opté pour un instrument contraignant qui obligera les Etats à respecter l'article 1er. C'est-à-dire l'abolition de la peine de mort. Ce qui est important aussi est le suivi de la mise en œuvre de ce protocole ; parce qu'il y aura toujours parmi les pays qui ratifieront le texte ceux qui auront besoin de plus de temps pour réviser leurs législations.

Le processus interne est important et c'est là où il faut impliquer les parlementaires de manière qu'ils puissent prendre en charge l'élaboration des projets de loi. Au niveau interne, les sociétés civiles et les commissions nationales des droits de l'homme ont un rôle consultatif en matière de ratification.

- Pour justifier leur refus d'abolir la peine de mort, les pouvoirs en Afrique, y compris l'Algérie, évoquent le poids de l'opinion publique et la contrainte de la religion. Comment contourner cet argument ?

La plupart des pays africains, qui n'ont pas aboli cette peine ou qui ont adopté un moratoire, qui est une position de «ni oui ni non», doivent entreprendre un travail de proximité pour expliquer cette question aux populations. D'abord, il faut commencer par casser le tabou qui empêche tout débat sur la peine de mort. Dans beaucoup de pays, on n'ose pas aborder ce sujet ; la société civile est craintive et n'est pas mobilisée, alors que les institutions étatiques sont frileuses.

Il faut un courage politique, car c'est une question de société. Le droit à la vie est important. Il faut avoir le courage d'en parler et de créer les cadres du dialogue qui permettront aux populations de comprendre pourquoi les Etats doivent aller vers l'abolition de la peine de mort. Pour ce qui est du poids de la religion, je pense qu'il faut placer des imams ouverts autour d'une table pour expliquer ce que prévoit la charia et son interprétation extensive concernant la peine de mort. Il faut que ce soit des penseurs de l'islam capables de fournir des réponses aux blocages des populations concernant ce sujet. Il faut également comprendre qu'il y a des alternatives à la peine de mort.

Madjid Makedhi

Me Abdelmadjid Sellini. Bâtonnier d'Alger, «L'Algérie a le devoir de franchir le pas »,



- Quels sont les crimes passibles de la peine de mort dans la loi algérienne ?

Ce sont les chefs d'inculpation, qui étaient du ressort de ce que l'on appelait la Cour spéciale, qui sont devenus, depuis l'abolition de cette dernière, de la compétence soit du tribunal militaire ou des tribunaux civils et qui touchent à la sûreté de l'Etat. Il y a aussi les doubles crimes. Par exemple, lorsqu'il y a un vol qualifié, doublé d'un assassinat. Il y a également le terrorisme et les trafics de stupéfiants. Chez nous, la peine capitale n'est pas exécutée depuis 1993.

Les dernières exécutions ont concerné les six auteurs du fameux attentat de l'aéroport. Mais les condamnations à la peine de mort sont encore prononcées. Une des garanties que donne la pratique judiciaire chez nous est qu'à chaque condamnation à mort, la Cour suprême fait cassation pour donner une seconde chance au condamné. En ce qui nous concerne, en tant que représentants de la défense, nous estimons que la peine capitale n'est pas la solution idoine pour mettre un terme aux crimes. Elle n'a pas d'effet dissuasif et donc il faut la supprimer. En plus, l'erreur judiciaire n'est pas impossible et peut mener à l'exécution d'un innocent.

- L'Algérie observe un moratoire depuis une vingtaine d'années. Qu'est-ce qui empêche, selon vous, les autorités de franchir le pas vers l'abolition de la peine de mort ?

Je pense que c'est, essentiellement, en raison de la malheureuse décennie de terrorisme que nous avons vécue. Elle a marqué de manière indélébile la conscience du peuple. Il y a donc un climat social qui empêche l'avancée vers l'abolition de la peine de mort. Mais les exécutions ne se font plus. Généralement, les peines capitales sont commuées, au bout de quelques années, en prison à perpétuité qui devient par la suite des peines de 20 ans d'emprisonnement.

Oter 20 ans de la vie d'une personne n'est pas facile à supporter. C'est largement suffisant comme punition. Et nous espérons que l'Algérie essaiera de tourner cette page et tentera de trouver d'autres solutions qui s'inscrivent dans la dynamique universelle. Nous avons, en tout cas, le devoir de franchir le pas et de poser le problème avec beaucoup de courage. Si nous réfléchissons de manière très responsable, nous arriverons certainement à un résultat

bénéfique pour la société : l'abolition de la peine de mort, car les sanctions disproportionnées sont contre-productives.

Madjid Makedhi

El Watan, 03.07.2016, Rassemblement en solidarité avec les détenus de KBC, Ferveur et engagement,

C'est dans le calme et une ambiance pacifique que des comédiens, des plasticiens, des journalistes, des musiciens, des anonymes, des saltimbanques, des citoyens, femmes et hommes, des jeunes surtout, venant même de Tizi Ouzou, Oran, Médéa, Tissemsilt ou encore Béjaïa ont répondu à l'appel lancé à travers les réseaux sociaux et relayés par quelques journaux portant sur un rassemblement pour la libération de Mehdi Benaïssa, le directeur de la chaîne de télévision KBC du groupe El Khabar, et Ryad Hartouf, directeur de production de l'émission satirique «Ness stah», et Nora Nedjaï, cadre exerçant au ministère de la Culture, placés sous mandat de dépôt par le juge d'instruction du tribunal de Sidi M'hamed à Alger.

Et ce, depuis le vendredi 24 juin 2016. Ainsi, depuis les marches du TNA, des comédiens du monde du théâtre, du cinéma, de la télévision et des journalismes, tels que les acteurs Khaled Benaïssa, frère de Mehdi (Benaïssa), Noel Imen, Adila Bendimred, Abdelkader Djeriou, Idir Benaïbouche, Samira Sahraoui ou encore le chroniqueur d'El Watan, Chawki Amari, pour ne citer qu'eux, sont venus exprimer leur solidarité et témoigner leur soutien sans faille aux détenus, victimes de pratiques jurassiques ce du «bigbrotheriswatchingyou» (le grand frère te surveille).

«...On ne fait pas dans la brosse à reluire»

Assis, face à un aréopage adhérent à cette action unitaire, protestataire et civique, ils ont brandi des affiches dénonçant l'arbitraire et l'ignominie de ce fait du prince faisant table rase et voire éradiquant royalement — il y a quelque chose de pourri au royaume du Danemark — les valeurs universelles des droits humains et par conséquent, la liberté d'expression : «Ensemble contre l'intimidation», «Libérez notre pays», «Libérez l'Algérie»... «On ne peut rester les bras croisés.

Un rassemblement comme cela, c'est solidaire. C'est un minimum. C'est le b. a.-ba. Dommage, j'aurais aimé que la profession s'organise encore plus. Il n'y a pas d'associations qui s'impliquent plus. Mais il y en a que j'ai rencontrées qui travaillent très bien et qui sont très sensibilisées pour faire bouger les choses...

On interpelle la société civile, l'opinion publique. La situation est prétexte pour que l'opinion reprenne ses droits. Cela serait bien qu'elle se fasse entendre, qu'elle reprenne son aura, et à tous les niveaux, à toutes les échelles. Il faut que l'opinion publique, en Algérie, reprenne ses droits. Cette situation, est un très bon prétexte pour réveiller les consciences en matière de liberté d'expression et surtout de la justice...», a déclaré l'acteur Khaled Benaïssa (Sektou, Le Repenti, L'Oranais).

Puis, les artistes observant ce sit-in, se sont levés pour scander des slogans on ne peut plus clairs (en clair) : «Manchaitouche, mankhaltouche, mankhafouche» (on ne fait pas dans la

brosse à reluire, on ne manigance pas et on n'a pas peur), «Djazairhoura, dimoktatia (l'Algérie libre et démocratique), «Libérez l'Algérie» et surtout cet appel fédérateur interpellant les décideurs, les pouvoirs publics : «Libérez Mehdi Benaïssa, Ryad Hartouf et Nora Nedjaï», «Libérez la justice».

«Toute l'Algérie est prise en otage»

Abdelkader Djeriou, réalisateur de l'émission satirique «Ness stah» a commenté : «J'espère que la justice sera juste et impartiale quant au sort des trois détenus. J'espère que nos amis sortiront de prison parce qu'ils ont subi une injustice. Si cette action n'a pas de résultats, nous continuerons à en organiser d'autres. L'une après l'autre...

Nous resterons toujours debout. Et le combat continuera. Cela fait du bien de voir tous ces artistes, journalistes et citoyens... Je les remercie pour leur soutien et leur présence ce soir, ici. Des programmes TV comme «Ki hnakiness» ou «Ness stah» sont des productions algériennes. Que cessent les intimidations. On en a assez de la peur. On espère que ces émissions (satiriques) reviendront. Et puis le retour à la normale...»

Le comédien et metteur en scène, dont l'actualité est la pièce théâtrale Torchaka, a soutenu : «Cette action représente pour moi le renouveau. La flamme qui va donner un espoir pour la libération de l'Algérie toute entière. Ce n'est pas uniquement une action en direction de nos amis journalistes ou bien de la responsable du ministère de la Culture, Nora Nedjaï ou encore Mehdi et Ryad mais pour toute l'Algérie. Toute l'Algérie est prise en otage. Et nous voulons la libérer. Le système en place nous a ôté notre Algérie. Nous avons honte, mais eux, non.»

Le seul homme politique ayant marqué sa présence et sa solidarité lors de ce rassemblement est Soufiane Djilali, président du parti Jil Jadid : «Aujourd'hui, on est venu dire non à l'emprisonnement d'hommes de la presse, des arts. C'est l'élite qui est touchée de plein fouet. Le problème est que la décision de mettre en prison ces hommes et cette femme vient dans le sillage d'un certain nombre de décisions qui toutes sont faites pour restreindre la liberté d'expression et essayer d'exclure toute voix opposante au régime.

La justice est actionnée par le pouvoir, si ce n'est pas le ministre, c'est au-dessus de lui, si ce n'est pas le Premier ministre, c'est... En tout cas Abdellaziz Bouteflika (président de la République) doit assumer face à l'histoire et face aux Algériens à propos de tous les dépassements qui se font en son nom. Qu'il soit conscient ou inconscient...»

K. Smail

El Watan, 03.07.2016, HumanRights Watch : «On veut museler les médias indépendants»,

Les réactions des ONG internationales à l'emprisonnement de deux responsables de la télévision privée KBC et d'un cadre au ministère de la Culture se poursuivent.

Après RSF, la FIJ et Amnesty International, c'est HumanRights Watch (HRW) qui dénonce cet emprisonnement et appelle à leur libération. Dans un communiqué rendu public hier, cette ONG affirme que rien ne justifie la détention de ces responsables. «Mettre des personnes en prison sous prétexte d'une irrégularité dans les autorisations de tournage est une mesure disproportionnée et qui est plutôt destinée à museler les médias indépendants», a déclaré Sarah Leah Whitson, directrice du département Moyen-Orient et Afrique du Nord.

HRW relève dans son communiqué que l'émission «Ki hnakiness» a commencé à être diffusée le 6 juin 2016 et qu'«elle s'est distinguée par une liberté de ton, des programmes satiriques et des prises de position critiques envers les autorités». Elle cite, à titre d'exemple, que «le chanteur algérien Salah Gaoua, un des participants à l'émission du 16 juin, a qualifié le président Bouteflika de "légume" en référence à la fragilité de son état de santé».

Cette ONG dit avoir été informée par Khaled Berghel, l'avocat de Benaïssa et de Hartouf, que «les deux responsables sont inculpés pour "fausses déclarations", selon l'article 223 du code pénal, et "complicité dans l'abus de pouvoir", selon les articles 33 et 42 de la loi 06-01 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption».

Des chefs d'inculpation qui prévoient des peines de prison allant jusqu'à 10 ans. HRW espère ainsi que l'appel fait par les avocats de la défense, le 26 juin, va être accepté et que les trois prisonniers retrouveront leur liberté. Cette ONG souligne dans ce sillage que «KBC était déjà en conflit judiciaire avec le ministère de la Communication dans le dossier du rachat du groupe de presse El Khabar, suite à la vente d'une majorité de ses actions à NessProd». Elle considère que ce qui arrive à KBC illustre la précarité de la situation des chaînes privées en Algérie. «La loi portant sur l'audiovisuel, promulguée le 23 mars 2016, a théoriquement libéralisé l'espace médiatique.

Une Autorité de régulation de l'audiovisuel, prévue par cette loi, a été mise en place le 20 juin 2016. Le cadre juridique qui régit la liberté d'expression, le libre accès à l'information, ainsi que le champ audiovisuel est loin de se conformer aux normes internationales en la matière», relève HRW qui précise que «l'Algérie a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques en 1989 et est tenue de respecter la liberté d'expression qu'il garantit dans son article 19». Cette ONG fait remarquer que l'article 41 ter de la nouvelle Constitution algérienne, adoptée par le Parlement le 7 février 2016, stipule que les délits de presse «ne peuvent pas être sanctionnés par une peine privative de liberté».

Mokrane Ait Ouarabi

شجبت تصنيف الجزائر في قائمة الدول المتاجرة بالبشر.. قسنطيني: أطراف "تبنس" , El Chorouk, 03,07,2016, بمعلومات مغلوطة حول حقوق الإنسان لتحقيق الشهرة،



احتج، الأستاذ فاروق قسنطيني، رئيس اللجنة الوطنية الاستشارية لترقية وحماية حقوق الإنسان، بشدة على تقرير وزارة الخارجية الأمر يكية، الذي يصنف الجزائر في القائمة السوداء لأسوأ الدول المتاجرة بالبشر، وقال إن لجنته غاضبة جداً من هذا التقرير الذي يعتبر هجراً قائم على قانقو معطيات رسمية.

وأكد قسنطيني في تصريح لـ "الشرق"، أن اللجنة الاستشارية لترقية وحماية حقوق الإنسان، راسلت الجهات التي قام بهذا التقرير وطالبتها بالكشف عن أسماء الأشخاص والشبكات التي تتاجر بالبشر في الجزائر، حيث اتهم بعض الأبطال الجزائريين من رؤساء جمعيات وشخصيات ناشطة في الحقل السياسي والحقوقية بمحاولة "البزنسة" بتسريب معلومات مغلوطة لتصنع لنفسها "اسماً" على حساب الوطن، وقال قسنطيني بلهجة غاضبة إنه لا عيسى نالجزائر منحياً لا يدرون.

واعتبر في السياق، فاروق قسنطيني، رئيس اللجنة الوطنية الاستشارية لترقية وحماية حقوق الإنسان، بتخلف الدولة الجزائرية في محاربة التسول وعمالة الأطفال، وهي ظاهرة حسبه، باتت تهدد مستقبل أطفال لطفول في بلادنا، واتخذت من خطيراً، قد يجعل لجزائر فعلاً في قائمة البلدان التي تستشرف بها مثل هذا الظواهر.

وأوضح قسنطيني، أن الاتجار بالبشر لا يتعلق بالتسول وعمالة الأطفال، بل يتعلق بالاعارة والمتاجرة بالأعضاء البشرية وتهريبو التشغيل لقسر الأطفال، وهذا حسب غير موجود في الجزائر بالشكل الذي تحدثت عليه الخارجية الأمر يكية، مضيفاً أن كل التقارير التي تؤكد أن الجزائر ضمناً وأالدول المتاجرة بالبشر لعام 2016 مجرد تصريحات مبنية على التقاط لمعلومات من مصادر داخل الجزائر تفقر لدراسات علمية محددة للأرقام وأسماء المتورطين في المتاجرة بالبشر.

للإشارة، فإن اسم الجزائر جاء ضمن قائمة 26 التي تم تصنيفها في الفئة الثالثة، وحسب وكالة " الأناضول" للأنباء فإن التقرير الذي يتحدث عن الاتجار بالبشر لعام 2016، يبرصد قضايا شبكات الاعارة، والاتجار بالأعضاء البشرية، وزواج المتعة، واستعباد الأفراد نتيجة فقرهم واستغلالهم في شبكات سولوت تهريبو تشغيل لأطفال قسرياً.

وهيبة سليمان

Liberté, 04.07.2016, ÉPINGLÉE PAR LES RAPPORTS DE PLUSIEURS ONG ET INSTITUTIONS INTERNATIONALES, L'Algérie collectionne les mauvais points,



À l'unisson, nombre d'ONG et autres institutions internationales décrivent un pays où, de plus en plus, les libertés sont mises à rude épreuve, les militants des droits de l'Homme harcelés, la corruption et la bureaucratie sont endémiques.

C'est passé de coutume depuis quelques mois : à chaque fois qu'une ONG étrangère ou une institution éternue, Alger attrape la grippe. Les rapports concernant l'Algérie se suivent et se ressemblent au point d'agacer les autorités algériennes qui ne se privent plus désormais de répliquer. Dernière réaction en date, le communiqué laconique du département de Ramtane Lamamra, rendu public à propos du rapport du département d'État sur la lutte contre la traite des êtres humains publié, il y a quelques jours, au titre de l'année 2015.

Alger n'a pas apprécié qu'elle soit classée dans la catégorie "3" qui regroupe les pays qui ne "se conforment pas pleinement aux normes minimales pour l'élimination de la traite et ne font pas d'efforts pour atteindre cet objectif". Il y a une année, c'est à l'ambassadeur des États-Unis, Joan Polaschik, d'être convoquée au ministère des Affaires étrangères où "une communication formelle lui a été faite sur l'évaluation et l'appréciation par le gouvernement algérien du rapport sur les droits de l'Homme dans le monde en 2014", publié quelques jours plus tôt par le département d'État. Conjuguées à d'autres, ces réactions de vierge effarouchée cachent mal, à vrai dire, le malaise des autorités mais surtout la réalité du pays que seuls le gouvernement, ses relais médiatiques, ses courtisans et autres laudateurs et mystificateurs tentent de dissimuler à l'opinion.

Que ce soit sur le plan des libertés individuelles ou collectives, d'associations, d'expression, de réunion, la situation des droits de l'Homme, le climat des affaires, la lutte contre la corruption, la liberté d'entreprendre ou simplement du cadre de vie, il ne se passe plus un mois sans qu'un rapport vienne à nous épingle.

À l'unisson, nombre d'ONG et autres institutions internationales décrivent un pays où, de plus en plus, les libertés sont mises à rude épreuve, les militants des droits de l'Homme harcelés, où la corruption et la bureaucratie sont endémiques, un pays qui ne respecte pas certaines conventions internationales, où les droits de l'opposition sont réduits à une portion congrue et où il n'est pas aisé de faire des affaires.

Il y a quelques semaines, RSF publiait son classement mondial de la liberté de la presse et l'Algérie arrivait à la 129^e position après avoir perdu dix places par rapport à 2015. Dans rapport Doing Business, édition 2016, la Banque mondiale relevait que "malgré les efforts consentis par l'Algérie pour l'amélioration du climat des affaires (...), il est de plus en plus difficile de faire des affaires en Algérie".

Inégalité, bureaucratie, corruption, interdiction de manifester, répression, pressions sur les associations, les médias et les ONG locaux, difficile accès au logement, aux soins, criminalité, viols et vols, atteinte à l'intégrité physique, violence contre les femmes... sont autant de griefs retenus par la Laddh dans son rapport publié en décembre dernier. "La situation est dramatique en Algérie (...) Le système algérien a voulu entretenir l'illusion d'un changement là où la réalité est marquée par la continuité dans la répression, les violations des libertés publiques et des droits de l'Homme", notait le rapport. Même constat établi par Amnesty International qui a dénoncé dans son rapport "la restriction de la liberté d'expression, d'association et de réunion, par l'arrestation ou la poursuite judiciaire des manifestants pacifiques, des militants et des journalistes et parfois même des bloggeurs sur facebook, par l'interdiction ou la répression des manifestations à Alger et ailleurs, et la poursuite remarquée des autorités aux défenseurs des droits de l'Homme".

Pour sa part, HRW (HumanRights Watch) relève qu'"en 2015, le gouvernement n'a toujours pas tenu ses promesses de 2011 d'introduire des réformes, et a sévèrement porté atteinte aux droits humains". Quant au département d'État, il a reproché récemment dans son rapport 2015 au gouvernement de ne pas "appliquer correctement" la loi sur la lutte contre la corruption. Et ce n'est certainement pas au milieu de ce tableau que l'affaire KBC va réhabiliter l'image de l'Algérie à l'étranger, pour paraphraser un discours ressassé dès le premier mandat de Bouteflika...

Karim Kebir

El Watan, 04.07.2016, Lutte contre la traite des humains, L'Algérie classée parmi les mauvais élèves,

Le département d'Etat américain a classé l'Algérie dans la catégorie 3 sur la liste des pays qui pratiquent la traite des humains, ne respectent pas les normes minimales en matière de lutte contre ce phénomène et ne font pas de grands efforts pour y faire face. L'Algérie risque de faire l'objet de restrictions financières...

Pour le département d'Etat américain, l'Algérie «est un pays de transit et, dans une moindre mesure, de destination et d'origine pour les femmes victimes du travail forcé et de la traite sexuelle et, dans un moindre degré, pour les hommes soumis au travail forcé». Il précise en se référant à des «groupes» de la société civile, qu'il ne cite pas, que l'Algérie devient «de plus en plus un pays de destination pour les migrants sans papiers et les victimes de la traite des personnes. Des réseaux criminels, qui s'étendent parfois jusqu'en Afrique subsaharienne et en Europe, se livrent aussi bien à la contrebande qu'à la traite des personnes.

Des hommes et des femmes venus d'Afrique subsaharienne, souvent pour se rendre dans des pays voisins ou en Europe, pénètrent en Algérie volontairement mais illégalement, et souvent avec l'aide de passeurs. Nombre de ces migrants, dans l'incapacité de payer les passeurs une fois arrivés en Algérie, se retrouvent endettés, et les femmes peuvent se voir contraintes à la prostitution, au travail domestique et à la mendicité».

Le rapport reste très prudent en utilisant le conditionnel, comme s'il n'était pas sûr des sources diplomatiques et des ONG. «Les migrantes nigériennes qui mendient en Algérie sont peut-être des victimes du travail forcé et portent souvent dans leurs bras des enfants qui sont parfois loués à leurs mères vivant au Niger. Les hommes venus d'Afrique subsaharienne sont soumis à la servitude domestique ; leurs employeurs leur confisquent souvent leurs pièces d'identité, les empêchant ainsi de sortir et les forçant à travailler à la maison. Les migrants clandestins anglophones en provenance d'Afrique subsaharienne sont particulièrement vulnérables au travail forcé et à la traite sexuelle en Algérie, en raison principalement de la pauvreté et des obstacles linguistiques.

Des femmes et des enfants d'origine étrangère, principalement des migrants d'Afrique subsaharienne, se voient forcés de se prostituer dans des bars et des maisons de passe informelles par des trafiquants qui sont souvent des compatriotes des victimes.» Bien plus, le rapport souligne : «Des femmes algériennes et, dans une mesure bien moindre, des enfants algériens sont victimes de la traite sexuelle dans leur pays.»

Pour le département américain, le gouvernement algérien ne se conforme pas pleinement aux normes minimales requises pour l'élimination de la traite des personnes et ne consent pas d'efforts appréciables pour le faire. Il n'a pas déployé d'efforts vigoureux pour enquêter sur

les auteurs de traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé et pour les poursuivre en justice.

Les efforts «minimes» de l'Algérie

Pis encore, il a accusé l'Algérie de continuer «d'amalgamer la traite des personnes et le trafic de migrants et certains fonctionnaires ont nié l'existence de la traite des personnes dans le pays». Il recommande aux autorités algériennes d'enquêter sur les contrevenants à la législation sur la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé, en les distinguant des auteurs d'infraction à la législation réprimant le crime de trafic de migrants, les poursuivre en justice et condamner les coupables à des peines de prison ; établir des procédures formelles pour guider les responsables officiels et les aider à identifier les victimes du travail forcé, de la prostitution forcée et de la prostitution des enfants, en particulier dans les communautés de migrants clandestins, de fournir des services de protection appropriés, notamment des services d'hébergement, des soins médicaux et psychologiques, une assistance juridique et d'une aide au rapatriement à toutes les victimes de la traite.

Le département estime que «l'Algérie a déployé des efforts minimes pour lutter contre la traite des personnes par des moyens répressifs (...)». Relevant la pertinence de certaines dispositions du code pénal, en ce qui concerne la traite des humains, «le département trouve, néanmoins, incertain que le gouvernement dispose d'un système efficace pour recueillir des données sur les actions policières de lutte contre la traite des personnes et pour produire des rapports, et les responsables éprouvaient des difficultés à distinguer entre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants».

Toutes ces raisons ont fait que l'Algérie a été classée dans la catégorie 3 des pays qui ne se conforment pas aux normes minimales en matière de traite des humains, et ne font pas d'efforts importants dans cette direction. Elle risque de faire l'objet de «restrictions en matière d'aide bilatérale dans le cadre desquelles les Etats-Unis peuvent retarder ou suspendre l'octroi d'aide extérieure non humanitaire et non commerciale». De même qu'«elle risque de ne pas recevoir de financement concernant la participation de ses fonctionnaires à des programmes d'échanges éducatifs et culturels».

Les Etats-Unis peuvent aussi s'opposer à l'octroi d'aide par des institutions financières internationales, telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Il est à préciser que la catégorie 1 de ce classement regroupe les pays dont le gouvernement se conforme pleinement aux normes minimales relatives à l'élimination de la traite des personnes. La catégorie 2 se compose des pays dont le gouvernement ne se conforme pas pleinement aux normes mais déploie des efforts importants pour s'y conformer.

La catégorie 3 concerne les Etats dont le gouvernement ne se conforme pas pleinement aux normes minimales et ne fait pas d'efforts importants dans cette direction. Le secrétaire d'Etat est autorisé à dispenser un pays d'un déclassement automatique sur la base de preuves crédibles indiquant qu'une dispense est justifiée parce que le gouvernement de ce pays a rédigé un plan écrit qui, s'il était mis en œuvre, correspondrait à des efforts importants entrepris pour se conformer aux normes minimales d'élimination de la traite et qu'il consacre assez de moyens à la mise en œuvre de ce plan.

El Watan, 04.07.2016, Son contenu serait en décalage avec la réalité, Des associations contestent le rapport du département d'Etat US,



L'Algérie est classée dans la catégorie 3, qui regroupe les pays qui «ne se conforment pas pleinement aux normes minimales pour l'élimination de la traite de personnes et ne font pas d'effort pour atteindre cet objectif».

Le dernier rapport du département d'Etat américain «ne reflète pas parfaitement la réalité en Algérie», estime Abderrahmane Arrar, président du réseau de protection des enfants, Nada. L'Algérie est classée dans la catégorie 3 qui regroupe les pays qui «ne se conforment pas pleinement aux normes minimales pour l'élimination de la traite des personnes et ne font pas d'effort pour atteindre cet objectif». Dans une déclaration à El Watan, M. Arrar souligne qu'il ne s'agit pas de la traite de personnes. «Il s'agit plutôt de situation de non-droit et qui a certes ses conséquences sur certaines catégories de migrants clandestins citées dans ledit rapport.»

Pour le président de Nada, «il y a effectivement un travail à faire concernant le changement des mentalités et de la sensibilisation» concernant l'application des textes de loi existants et qui visent à garantir une protection et une prise en charge de ces personnes en situation de précarité. «Les textes de loi sont là, mais il faut des mécanismes permettant une application stricte sur le terrain», explique M. Arrar.

Pour lui, «on n'est pas en situation de traite de personnes, bien que des situations d'exploitation peuvent être dénoncées. Il faut que l'Etat intervienne pour la concrétisation des textes avec des mécanismes d'application». La Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH) et le Croissant-Rouge algérien (CRA) ont, de leur côté, exprimé hier leur désapprobation et leur opposition au contenu du rapport. Le rapport américain «ne correspond à aucune réalité».

Dans une déclaration à l'Aps, le président de la CNCPPDH, Me Farouk Ksentini, s'est dit «outré par un rapport fabriqué de toutes pièces (...), qui n'a pour seul objectif que celui de tenter de nuire à la réputation de l'Algérie». «Je conteste catégoriquement les accusations et

les allégations contenues dans ce rapport qui n'a absolument aucune valeur, ni juridique ni documentaire», a-t-il expliqué. Pour Me Farouk Ksentini, «ledit rapport discrédite ses auteurs qui ont commis de graves accusations à l'égard de l'Algérie sans prendre le soin de la vérification préalable».

La présidente du CRA, Saïda Benhabylès, a déclaré que le rapport en question constitue «une attaque gratuite, non seulement contre la politique de l'Algérie dans l'humanitaire mais aussi contre le CRA et les efforts qu'il consent pour accomplir dignement sa mission». Elle a estimé que le rapport est aussi «une insulte et une attaque contre le peuple algérien et sa culture qui puise ses racines dans des valeurs ancestrales faites de solidarité et de respect de la dignité humaine».

Mme Benhabylès s'interroge, à cet effet, sur les visées de ce rapport qui intervient au moment où, dit-elle, «se manifestent des reconnaissances de la part des concernés pour le travail accompli par l'Algérie» en faveur notamment des migrants de nationalité africaine. Dans une déclaration à l'APS, Mme Benhabylès se demande «sur quelles bases et sur quelles sources d'information ont travaillé les rédacteurs de ce rapport, d'autant plus qu'un représentant de l'ambassade des Etats-Unis à Alger a tenu une séance de travail au niveau du centre d'accueil des migrants à Tamanrasset», a ajouté Mme Benhabylès.

Ce représentant de l'ambassade américaine a lui-même constaté, relève la présidente du CRA, que «le centre dispose de toutes les structures nécessaires pour la prise en charge des ressortissants», ajoutant que «lui-même nous a félicités pour le travail accompli après avoir constaté et s'être informé de tous les détails relatifs à la prise en charge des concernés». Pour Mme Benhabylès, «ce rapport nous rappelle la période où l'Algérie faisait face au terrorisme et où, de l'autre côté de la Méditerranée, on posait la question du “qui tue qui ?”. Manifestement, c'est le même scénario et nous nous demandons à qui profite cet amalgame».

Fatima Arab

Liberté, 10.07.2016, SON COLLECTIF DE DÉFENSE ACCUSE, “Le général Benhadid fait l’objet d’un projet d’homicide prémédité”,



La conférence de presse animée hier, samedi, par Me Mechri, Me Bouchachi et Me Bourayou, soit au lendemain de la fête de l’Aïd el-Fitr, a reflété la grande préoccupation des trois avocats quant à l’état de santé de leur mandant qui souffre d’un cancer de la prostate et d’une hernie discale.

Me Mecheri Bachir a soutenu que la prolongation de sa détention préventive a aggravé sérieusement son état de santé. “Le général Benhadid fait l’objet d’un projet d’homicide prémédité”, a accusé l’avocat. Il a menacé d’engager des poursuites judiciaires contre le ministre de la Justice, dans le cas où il arriverait malheur au général à la retraite, Hocine Benhadid.

Il a précisé que la tumeur n’a été détectée qu’au cours du deuxième examen médical réalisé dans le cadre de sa détention, à l’hôpital Mohamed-Lamine-Debaghine (ex-Maillot). Me Mechri Bachir est convaincu que la mise en détention préventive du général à la retraite n’entre pas dans le cadre des procédures de l’instruction, dès lors qu’en 10 mois, il n’a été entendu qu’une seule fois, pendant une heure et demie, par le juge d’instruction sur le fond de l’affaire.

Selon lui, continuer à priver ce général à la retraite de sa liberté est une violation de l’article 123 du code de procédure pénale qui stipule que la détention préventive ne doit concerner que des cas exceptionnels. “Le général Benhadid est-il l’otage d’un projet qui le vise personnellement ou veut-on qu’il serve d’exemple dans le cadre du projet de loi organique sur l’obligation de réserve des militaires que l’APN vient de voter ?”, s’est-il interrogé.

Le général Benhadid, victime d’un règlement de compte ? Le juriste et militant des droits de l’Homme, Me Mustapha Bouchachi, semble y croire. “C’est désolant de voir la justice servir le pouvoir et les hommes du pouvoir. On assiste à l’effondrement de l’État de droit à travers l’emprisonnement notamment des journalistes et des avocats. Dans le cas du général Benhadid, le refus répété de nos demandes de liberté provisoire est une punition par

anticipation”, a-t-il commenté. Me Khaled Bourayou a renchéri : “On prend des têtes de série comme exemple : les avocats, les généraux à la retraite, les journalistes de KBC... Une porte se ferme désormais sur toutes les libertés. Pour le général à la retraite Benhadid, on est dans le cadre d’une procédure où le droit a été ignoré. On a débordé sur le volet politique. On s’interroge sur l’absence de conscience. On ne peut pas construire un État sur la haine.” Me Bourayou a annoncé que le général Benhadid entamera ses séances de chimiothérapie mardi prochain.

“Le juge sait très bien que son état est très grave. C’est une tumeur qui évolue et se métastase vite. Son maintien en prison est un acte grave qui ne procède d’aucune humanité. C’est une entreprise de destruction de l’homme”. Me Khaled Bourayou est persuadé que le prévenu ne sera pas jugé sur la base de l’article 75.

En l’occurrence, pour l’accusation d’entreprise de démoralisation des troupes, parce qu’il est le seul mis en cause dans cette affaire. En attendant son procès, la défense réclame sa libération pour qu’il puisse bénéficier convenablement de soins adaptés à sa maladie.

NissaHamadi

Liberté, 10.07.2016,EMPRISONNEMENT DES RESPONSABLES DE KBC, BENHADID ET LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME ET ATTEINTE AUX LIBERTÉS, La Laddh interpelle Bouteflika,

La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (Laddh), aile de Me Benissad, n'a pas caché hier ses inquiétudes face aux atteintes répétées aux libertés collectives et individuelles et aux restrictions récurrentes aux espaces d'expression pacifique.

Dans un communiqué rendu public, la Laddh a appelé le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, garant de l'indépendance du pouvoir judiciaire aux termes de la Constitution, à “user de ses prérogatives pour faire cesser les poursuites” engagées à l'encontre de plusieurs personnes dont certaines sont emprisonnées, à l'image des responsables de KBC, Mehdi Benaïssa et Ryad Hantouf ou encore du général Hocine Benhadid, et à faire appliquer les textes garantissant les droits adoptés ou ratifiés par l'Algérie.

La LADDH évoque également le cas de la fonctionnaire du ministère de la Culture, Mme Noria Nedjaï, du défenseur des droits de l'Homme et avocat Nordine Ahmine, de l'avocat Salah Dabbouz, de Belkacem Khencha du comité de défense des chômeurs, du défenseur des droits de l'Homme, Hacène Bouras, et du journaliste Talmat. “L'exercice des libertés fondamentales et la protection des défenseurs des droits de l'Homme et de l'avocat sont consacrés par la Constitution récemment adoptée, les différentes conventions internationales relatives aux droits de l'Homme ratifiées et promulguées aux Journaux officiels ainsi que les déclarations onusiennes en la matière”, rappelle la Laddh.

“Ces textes garantissent les principes de la présomption d'innocence, de la liberté comme règle et de la détention provisoire comme exception en privilégiant les mesures alternatives comme le contrôle judiciaire à la privation de liberté et au droit d'être traduit dans un délai raisonnable devant un tribunal impartial”, précise le texte. Tout en considérant que “certains médias sont particulièrement ciblés du fait de leurs lignes éditoriales, comme El Watan, El Khabar et KBC”, l'ONG appelle l'ensemble des citoyens “épris de libertés et de l'État de droit à se mobiliser pour exiger l'exercice libre et pacifique des droits : d'expression ; d'opinion ; de réunion ; de manifestation ; d'organisation” et “exiger” aussi la libération de tous les détenus d'opinion, d'expression et de défense des droits humains.

K. K.

خلال تجمع منظماتها الجالية أمس قبالة القنصلية الجزائرية،
El Khabar, 10.07.2016، "أفرجوا عن مهدي، نورة ورياض" تدوي في باريس،



طالب عشر أقاليم جزائريين، أمس، بالعاصمة الفرنسية باريس، السلطات الجزائرية بالإفراج عن السجناء الثلاثة في قضية قناة "كأبي سي"، مهدي بن عيسى، رياض توفونورة نجاعي، مستكرينما اعتبروه "دوافع سياسية" وراعزهم في السجن.

نحتج جمعية الجالية الجزائرية المقيمة بالخارج، في استقطاب بعدد معتبر من أقاليمنا المقيمة في العاصمة الفرنسية، في التجمع الذي نادى باليهقب لأيام قبالة القنصلية الجزائرية في باريس، في إطار حملة التعبئة التي انطلقت للمطالبة بالإفراج عن المحبوسين في قضية "الخبر".

وقد توافد إلى المكان الذي يقبعون عار جنتين بباريس، ابتداء من أمس، جزائريون حثوا جانب متضامن من عضوية مدير قناة "الخبر" والمحبوسين معه، مرديني صيحاتهم بصوت "أطلقوا سراح مهدي.. نورة ورياض".
كمار فغو الافتاتندينحسهمو تطلب بالسلطات الجزائرية بالإفراج عنهم فوراً .

وقرئ على حد بالافتات "الحكومة الجزائرية تتقمع الصحفيين والفنانين"، في إشارة إلى ما تعانيه جزائرتنا "الخبر" والوطن، من مضايقات، بالإضافة إلى وقبر نامج "ناسالسطح" الذي يقدم هفنانونو يتناو لجرأة الوضع السياسي والاجتماعي في الجزائر، وكذلك نامج "كيحنا كياناس" الذي يستضيف سياسيين نشطاء على منبر المجتمع.

وحرص المنظمون على وضع حية للتجمع علموا أفعالهم اصلا لاجتماعي، حتى يتسنى لمن لم يسعفهم الحال في التواجد بالمكان، مقاسمة و اجبا لتضامن مع المحبوسين .

وكانت جمعية الجالية الجزائرية المقيمة بالخارج، قد وجهت نداء الكافة أبناء الجالية الجزائرية في فير نساو للفنانين الكوميديين الصحفيين كلمني ساند حرية التعبير للمشاركة في هذا التجمع، من أجل تفعيلنا المعتقلين الثلاثة وإطلاق سراحهم فور احتجيوهم.

الجزائر: مسيدمو

الدولة تصرف ما يقارب 5.74 مليار دولار على القطاع والمواطنين، El Chorouk, 10.07.2016،
رابطة الدفاع عن حقوق الإنسان تحذر من تدور قطاع الصحة،



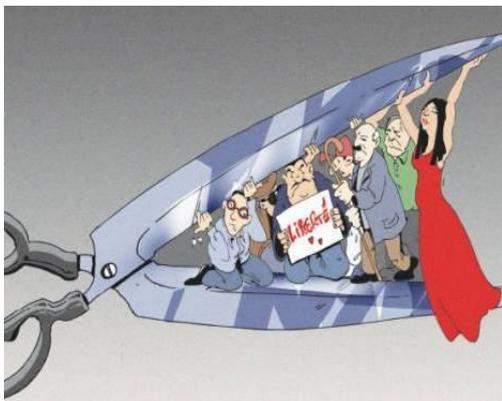
حذر تالرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان، منو ضعية قطاع الصحة، الذي يدفع منها المواطن البسيط غمنا الملايير التي تصرف فتح
سينالخدمة وضمان العلاج للمواطن، التي فاقت أكثر من 5.74 مليار دولار خلال 2015، واقتناء الدواء والعتاد من الخارج بالملايير.

ورسمتالرابطة في آخر تقرير لها صورة سوداوية لواقع الصحة في الجزائر، مشيرة إلى أن المسؤولين في الجزائر لا يثقون في المستشفيات الجزائرية
وأطبائها وسجلتالرابطة في تقريرها عدة اختلالات أثرت تعلممردية القطاع العام للصحة العمومية منذ بداية السنة الجارية، لافتة إلى الاعتداء
تالمتكررة على المستخدم من منظر فالمنحر فيأو المرافقين للمرضى لتطبيبهم في الحماية والأمن لفرق المداوم لتليلا خاصة في مصالاحالاستعج
الاتطبية ومصالحو لادة، حيث يتم تسجيل تقريرا حادتكمل
ساعات عبر المستشفيات وما من تهديد استعمال المستخدم في تلف بكميات وشجرات الاعتداءات الجسدية.

ويشير التقرير إلى الوجود دباروناتا وما في امتورطة في تدورقطاع الصحة في الجزائر، والتبديد فعال مواطنيها، وعتالرابطة السلطات العليا في
لبلادو الفاعل في قطاع الصحة العمومية منشركاء اجتماعيين وجمعيات المرضى الطبقة السياسية التحرر كالبصدمحاو لا تبعضتجار الموتالذ
ينيريدونأغر اقطاع الصحة العمومية في عدم الاستجابة لمطالبات المرضى المتاجر في حياة المرضى ضعبلحسابالبحالسر يعسواءتعلقا لأمر ب
توفير الأدوية أموسانلالتشخيص.

إلهامبو ثلجي

El Watan, 10.07.2016, Atteintes à la liberté d'expression, La mobilisation
s'amplifie,



Une vingtaine d'ONG internationales demandent la remise en liberté des trois personnes placées sous mandat de dépôt dans l'affaire de KBC.

Ces associations regroupées au sein du Réseau euro-méditerranéen se sont élevées contre les atteintes répétées à la liberté d'expression et à la presse indépendante.

Les organisations signataires de l'appel exhortent en effet «les autorités algériennes à mettre un terme aux attaques de plus en plus fréquentes à l'encontre de journalistes et de médias critiques et à aligner la législation relative aux médias sur les garanties constitutionnelles et les obligations internationales de l'Algérie en matière de droits humains».

Relevant avec beaucoup d'inquiétude la multiplication ces derniers mois des attaques contre les journalistes indépendants et les défenseurs des droits humains, ces organisations exigent ainsi la libération de Mehdi Benaïssa, directeur de la chaîne de télévision El Khabar (KBC), de son collègue Ryad Hartouf, et d'une responsable au ministère de la Culture.

Pour ces organisations, «ces arrestations font suite à l'inauguration, en juin, du nouvel organisme de réglementation, l'Autorité de régulation de l'audiovisuel, institué conformément à la loi restrictive de 2014 relative à l'activité audiovisuelle. Cette loi a imposé des exigences d'enregistrement excessivement restrictives aux médias audiovisuels du pays».

Ces ONG ont relevé que les quatre chaînes de télévision privées qui disposent d'autorisations de diffusion de leurs émissions «ont toutes la réputation de ne pas se montrer très critiques à l'égard du gouvernement».

Ces organisations ont évoqué également l'empêchement par les forces de sécurité de la rédaction du journal El Watan de s'installer dans ses nouveaux locaux à Alger le 23 juin, au motif que le bâtiment ne possédait pas de «certificat d'exploitation».

Les organisations signataires de cet appel réitèrent leur solidarité avec tous les journalistes indépendants et le personnel des médias visés en raison de leur travail dans la région arabe et appellent les autorités algériennes à cesser de recourir à des procédures administratives abusives pour interdire et criminaliser la liberté d'expression et le journalisme indépendant.

Elles demandent la modification de «toutes les lois qui ont permis d'emprisonner des journalistes pour avoir fait leur travail et qui ne sont pas conformes à la Constitution révisée et aux droit international et droits de l'homme, en particulier l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques».

Parmi les signataires, il y a le Réseau arabe pour l'information sur les droits de l'homme (Anhri), EuroMed Droits, International Press Institute (IPI), l'Association tunisienne de défense des valeurs universitaires (ATDVU), le Comité pour la protection des journalistes (CPJ), International Media Support (IMS) et l'Association mondiale des journaux et éditeurs de médias d'information.

Cet appel s'ajoute à de nombreuses réactions de dénonciation des atteintes à la liberté d'expression en Algérie.

Mokrane Ait Ouarabi

El Watan, 10.07.2016, Libertés individuelles et collectives, La LADDH exige le respect des lois et des conventions,

Des hommes de loi et des défenseurs des droits de l'homme s'inquiètent du climat politique qui prévaut actuellement en Algérie.

Une régression criante est constatée sur tous les plans, notamment dans le domaine des libertés d'opinion et d'expression. Hier, la Ligue algérienne des droits de l'homme, présidée par maître Nouredine Benissad, est sortie de sa réserve pour dénoncer les atteintes flagrantes et répétées aux libertés collectives et individuelles.

Cet avocat a dressé un bilan des plus négatifs de la situation des droits de l'homme dans notre pays, comme il s'est élevé contre les restrictions récurrentes des espaces d'expression pourtant pacifiques (d'opinion, de la presse, de la défense des droits humains et de la liberté de commerce). Pour cette ligue, certains médias sont particulièrement ciblés du fait de leur ligne éditoriale qui dérange. Il cite au passage les quotidiens El Watan, El Khabar et la chaîne KBC dont certains animateurs et producteurs sont en prison. A ce sujet, la LADDH s'inquiète des poursuites judiciaires engagées à l'encontre des responsables de KBC et l'emprisonnement pour certains, notamment Mehdi Benaïssa, le directeur de production de KBC, et Nora Nedjaï, fonctionnaire au ministère de la Culture chargée de délivrer des autorisations de tournage.

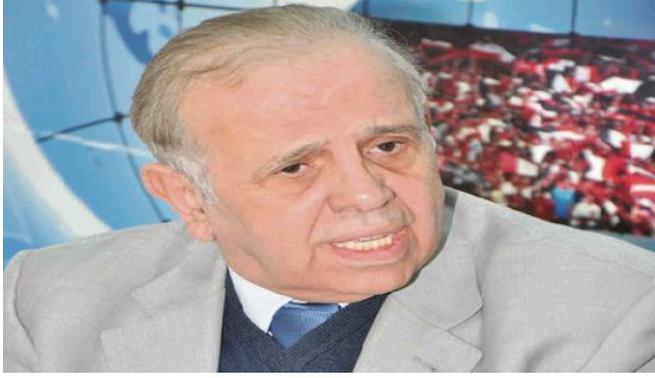
Les griefs retenus contre ces personnes sont les «fausses déclarations» et la «mauvaise utilisation de la fonction», et ce, dans le cadre de l'affaire des autorisations de tournage de deux émissions de la chaîne de télévision. L'acharnement du pouvoir ne se limite pas seulement au monde de la culture et de la presse, mais s'étend à d'autres personnes exerçant diverses fonctions. Me Benissad énumère une longue liste et cite, entre autres, le cas du général Benhadid en détention provisoire depuis plus de dix mois et dont la liberté provisoire lui a été, encore une fois, refusée alors qu'il est âgé et malade. Il donne l'exemple des poursuites judiciaires engagées contre des avocats dans l'exercice de leur mission, comme le défenseur des droits de l'homme et avocat Nordine Ahmine, l'avocat Salah Dabbouz, de Belkacem Khencha du comité de la défense des chômeurs, le défenseur des droits de l'homme Hacène Bouras et le journaliste Talmat. La Ligue des droits de l'homme rappelle que l'exercice de ces libertés fondamentales et la protection des défenseurs des droits de l'homme et de l'avocat sont consacrés par la Constitution adoptée récemment en grande pompe.

Sans omettre les différentes conventions internationales relatives aux droits de l'homme ratifiées et promulguées dans les Journaux officiels ainsi que les déclarations onusiennes en la matière. Ces textes, explique Me Benissad, garantissent dans leur ensemble les principes de la présomption d'innocence, de la liberté comme règle et de la détention provisoire comme exception en privilégiant les mesures alternatives comme le contrôle judiciaire à la privation de liberté et au droit d'être traduit dans un délai raisonnable devant un tribunal impartial. A cet effet, la LADDH s'en remet au premier magistrat du pays, garant de l'indépendance du pouvoir judiciaire aux termes de la Constitution en l'appelant à user de ses prérogatives pour faire cesser ces poursuites et appliquer les différents textes juridiques.

La LADDH invite aussi l'ensemble des citoyens épris de liberté et de l'Etat de droit à se mobiliser pour exiger l'exercice libre et pacifique des droits d'expression, d'opinion, de réunion, de manifestation, d'organisation et exiger aussi la libération de tous les détenus d'opinion, d'expression et de défense des droits humains.

Nabila Amir

فاروق سنطيني، رئيس اللجنة الاستشارية لترقية وحماية حقوق الإنسان، لـ "الخبر"، El Khabar, 10.07.2016،
"إلزام الضباط المتقاعدينا الصمت مخالف للدستور"،



لوحظ في الفترة الأخيرة تعسفاً استعمال الحبس الموقفي قضايا كثيرة، مثل سجناء "كا. بي. سي" والجنر البنحديد.. مارأيكم ما يجري؟

دعني أتكم معكم من حيث المبدأ العام، لأن الكثير ينعانوا من الحبس الموقفي ليس هو لاء فقط. هذا الإجراء لا يسمحب قانوننا لإجراء الجزائية إلا في حالات خاصة جداً، عندما لا يعطى المتهم الضمانات الكافية. لكن علنا رغمنا لتدابير القانونية، أصبح الحبس الموقفي عدتاً بمعنى الكلمة، وهذا ما بصطدم مع الدستور الذي ينص على ضرورة البراءة، والحبس الموقفي الذي هو نفسه الحبس الاحتياطي الذي قبلنا أنها لغوي، يتناقض تماماً مع فلسفة برائة.

لأبأب الغابدينقلنا الحبس الاحتياطي أصبح "صناعة" في هذا البلد وثقافة انتشرت رغمنا لنصوصها الموجودة، ما يجعلنا متقاضي ليس آمننا علنا حر يته. الذي جعلنا نمتحار أن الحبس الاحتياطي حقيقة تها لا يصلح لشيء، فقضايا التحقيق يمكنها القيام بنفس الإجراءا متعالمتهمينو هم في الإفرأج، ويمكنه استعمال الرقابة القضائية. الإبقاء عليها للأسف هو انحراف خطير.

أقولنا الحبس الاحتياطي خاصة في قضايا الجرح، أصبح عقوبة مسبقة ضد المتهم. المفروض أن قضايا التحقيق وقاضوسيطي بحث فقط عن الأدلة التي تثبت التهمة التي تترفعها كذلك. لكن عند ما يضع المتهم في السجن، فمعنذلك أنها عاقبهم، وبهذا يستولي على صلاحيات قاضيا الموضوع عا لنيلها الحقيقي إداة الأشخاص.

هل وزير العدل يتحمل مسؤولية هذا الانحراف؟

لا أظن أن الوزير يتحمل مسؤولية وضع الأشخاص في الحبس الاحتياطي. علنا لأقلنا أن أسمة بحالة كهذه خلال مدة اشتغالها طوية في ميدان المحاماة. المسؤولية تقع على قضاة التحقيق، لأن المفروض فيهم أن يطبقوا القانون ويحتكموا بالضماناتهم، لأننا إذا عالنا سالحبس ليس بالشيء الهين. المشكلة أن غرفة الاتهام التي تغير فتة تحقيق جثة ثانية موجودة علمستو بالمجالس القضائية، غالباً ما تؤيد قضايا التحقيق جثة الأولى، وهيبذلك للأسف لتعبدور همل تصوب قضايا التحقيق الأول إذاً خطأ.

تحميل كالمسؤولية للقضاة وحدهم يفتراض أننا أمام سلطة قضائية مستقلة..؟

هناك مسؤولية تتحملها وزارة العدل لا شك في ذلك. لمأحظ خلال مسار بالمهنية أن قضاة قد عوقبوا بسبب إفرأطهم في استعمال الحبس الاحتياطي. لكنير أيتبالمقابل أنها كمنعوق بسبب منحها إفرأج لمتهمين. الذي عاقب في هذه الحالة هي وزارة العدل، لكن ذلك يمتعلمستو بمفتشينو مسؤولين في الوزارة وليس الوزير نفسه. أقول هذا الكلام، لأن هذا القضايا التي تفتاننا هالراي العام غالباً ما يتهم فيها وزير العدل بتوجيه قضاة التحقيق، لكن الحقيقة أن مشكلة الحبس الاحتياطي لا تقع عند القضاة الكبار، وهم موجودون بكثرة علمستو بالمحاكم، فهل يعقل أن يكونوا قضاة التحقيق أيضاً خاضعين للوزير في قضايا عادية؟ هذا ما يجعلنا وكذا المسألة تتعلق برمتها بثقافة ينبغي استئصالها عند قضائنا.

كيف أيتشديد إجراءتواجب التحفظ على الضباط المتقاعدين من منظور كالحقوقي؟

حرية التعبير مقدسة ومدونة في الدستور، وبالتالي لا يستطبع أحد التقليل منها. أنا فتأجت أنمو وضع هذا القانون لأننا ليتنا سبتنا مع الدستور. الضباط المتقاعدون كغيرهم من المواطنين من حقهم التعبير عن آرائهم في السياسة أو في غيرها، شأنهم شأن بقية المواطنين، وعليهم فقط الالتزام بدم إفساء أسرار الدولة أو الإضرار بأمنها القومي وحدثها الوطنية، وهذا ما كان موجوداً في القوانين السابقة، والضباط يعر فون ذلك جيداً.

هل ترأتهم حقلهما حديثي فموضوع خلافة الرئيس بوتفليقة مثلاً؟

نعم ما المانع، فهذا شأن سياسي يهيمهمكمواطيناً ولا .
إذا كنا نسعى لبناء دولتنا فنقلنا أن نقنعكمواطينها الحق في إبداء رأيهم ونحو فأتجاوز .

لوناخذكمثالاً على ذلك انتقاداً لتبني حد لجماعة الرئيس وقائد أركان الجيش، هل في رأيكم أي استحقاقاً لجنابهم بصفته؟

مقالته خبيرة عامة في حرية التعبير .
صحيحاً أن كلامه كان مبالغاً فيه، لكن ذلك لا يعني أبداً المبالغة في استعمال القانون معه .
هذا الرجل هو إنسان محترم ويتمتع بكل الضمانات التي تمنحها المحاكم وهو في الإفرنج .
أنا لأقول إنهم يريء، لكن لا أفهم استعمال الحبس الاحتياطي معه، فالحرية هي القاعدة .

البعض أيقظواكم حاولوا لمنع ضبط "الديار اس" السابقين من انتقاد الرئيس ومحيطه ..؟

لأفهم لماذا يمنع ضبط "الديار اس" من الحديث .
أليسوا مواطنين؟ القانون ينص على الجميع إلا دعاً بآرائهم في إطار الاحترام .
طبعاً هذا القانون نحن نعتبر مهمادامجر بالتصويت عليه في البرلمان، لكن لا أشاطر أفكاره .

ما هي الدوافع التي أدت إلى اعتقال هؤلاء القوانين؟

لأعلم إن كانت منبئية على الصدفة أو أنها تهدف لأمراً .
ولا أخفيكم أنني أشعر بالقلق إزاء ما لها من الأثر على تعزيز الديمقراطية .
لكنها فاجأتني صراحة، لأننا كنا ننتظر العكس بعد الدستور الجديد .

باعتباركم هيئة استشارية تابعة لرئاسة الجمهورية . هل تعتقدون أن الرئیس هو من كانوا هؤلاء القوانين، وهل قدتم لها استشارة حولها؟

الأكيد أن الرئیس سبقه تفليقة مطلع على هذا القوانين لأنها صدرت من مجلس الوزراء .
الرئیس يعر فمبادتنا ونحن نعتبر هذا القوانين غير لائقة، لكن لدينا أمل في إمكانية تغييره وتأتيقوا أننا نأخر بأكثر مواءمة له وحال الدستور الجديد .

بعض الأحزاب اشتكت من إدر اجنسية 4 بالمائة كشرط للترشح في الانتخابات .. هل يعد ذلك في منظوركم هضم الحقوق السياسية؟

لأعتقد ذلك ..
من لم يفدر علنت تحقيق نسبة
4 بالمائة في الانتخابات السابقة، كيف لها أن ترشح في الآتية؟ أنا أؤيد هذا الإجراء لأنه يفضي على الأحزاب الوهمية .

ما رأيكم في التقارير الأمريكية المتتالية التي تنتقد الوضع في الجزائر؟

هذا التقرير مغلوطة ومبالغ فيها، خاصة التقرير الأخير الذي يتحدث عن الاتجار بالبشر .
لأسف لإدارة الأمر يكتفي بتعمد علم معلومات غير رسمية من مراسليها في الجزائر، كبعض من تاديال سفارة الأمر يكتفي بالذنب دون أن يذبحوا لبلادهم .
لهذا السبب أنا ممنوع من مذمة طويلة عن تلبية الدعوات التي توجه لي . مصلحة الجزائر تقتضي أن نكون نحر يصين جدياً في التعامل مع هؤلاء .

الجزائر: حاورهم محمد سيدمو

Liberté, 11.07.2016, POURSUIVI POUR "OFFENSE" AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SUR FACEBOOK, Amnesty International appelle à la libération de Mohamed Tamalt,



L'ONG Amnesty International a appelé hier les autorités algériennes à libérer le journaliste Mohamed Tamalt, détenu "arbitrairement" à la prison d'El-Harrach depuis fin juin pour "offense" envers le Président et de hauts responsables sur le réseau social Facebook. Arrêté le 27 juin devant chez lui à Alger, Mohamed Tamalt est poursuivi pour "offense au président de la République et aux institutions publiques", à travers des publications sur Facebook dont une vidéo diffusée le 2 avril, présentant un poème subversif et des images du président Abdelaziz Bouteflika, rappelle Amnesty.

Depuis, il observe une grève de la faim. Lors d'une première audience, le 4 juillet, le tribunal a rejeté une demande de ses avocats pour une libération sous caution, ce qui les a conduits à se retirer en signe de protestation contre ce qu'ils considèrent comme une détention arbitraire. Une détention qui tend à devenir la règle ses derniers mois en dépit de son caractère exceptionnel au regard de la Loi fondamentale adoptée en février dernier. "La Constitution algérienne, révisée en février 2016, interdit la détention arbitraire et insiste sur le caractère exceptionnel de la détention provisoire", rappelle Amnesty. "Cependant, précise-t-elle, elle ne garantit pas l'accès à des voies de recours utiles pour contester devant un tribunal le bien-fondé de la détention et accorder une remise en liberté si elle est jugée illégale", observe l'ONG.

Pis encore, les infractions pour lesquelles Mohamed Tamalt, établi à Londres, est poursuivi, ne sont pas, au regard de la Loi, passibles de prison. Il n'empêche que le tribunal a ordonné sa détention.

La prochaine audience de son procès aura lieu aujourd'hui. S'il est reconnu coupable, Mohamed Tamalt encourt une amende pouvant aller jusqu'à 500 000 DA.

El Watan, 11.07.2016, Béjaïa : Un sit-in pour la liberté d'expression,



Quelques dizaines de personnes se sont rassemblées sur l'esplanade de la Maison de la culture de Béjaïa dans un sit-in voulu «artistique» pour réclamer le respect des libertés et la libération des trois détenus dans l'affaire de KBC : Mehdi Benaïssa, Ryad Hartouf et Nora Nedjaï.

A l'initiative d'un groupe restreint de citoyens, l'appel a été lancé sur les seuls réseaux sociaux où l'on a fait passer le mot. Vers 18h30, les premières pancartes ont été brandies ou posées autour de la bougie en béton érigée à la mémoire des victimes d'Octobre 1988. «Liberté, je crie ton nom», lit-on sur l'une d'elle. Outre trois ou quatre policiers en civil, des militants associatifs et politiques, des femmes et des jeunes filles et surtout beaucoup de jeunes citoyens se sont joints au premier groupe. De nouvelles pancartes confectionnées sur place ont grossi la littérature grogneuse et revendicative du groupe.

Dans la foule, les artistes de Béjaïa se sont beaucoup fait remarquer par leur absence. Très rares ont été ceux qui ont répondu à l'appel de rejoindre ce rassemblement supposé s'abreuver à la source des poètes, chanteurs, peintres, comédiens... Son cachet artistique a tenu aux seules notes d'un jeune guitariste qui a repris la chanson de Matoub qui déplore que «ni les droits de l'homme, sous toutes les formes, ni aucune opposition n'ont pris part à mon malheur.

Seul le peuple, comme un seul homme, a osé défier la peur». Et d'appeler «toutes et tous ! Pour une Algérie meilleure et pour une démocratie majeure !» Cet air du Rebelle a clôturé le sit-in durant lequel des voix se sont élevées contre les atteintes répétées et osées du pouvoir contre la liberté d'expression face à la démission du «peuple». «Quand la vérité n'est pas libre, la liberté n'est pas vraie», lit-on sur une pancarte. «Ma nesusemaghmhun» (Si nous nous taisons, ils nous extermineront), ajoute-t-on sur une autre.

La situation inquiétante de la liberté d'expression dans le pays a reconvoqué la célèbre réplique de l'écrivain-journaliste Tahar Djaout que plusieurs intervenants ont rappelée pour dire : «Si tu parles tu meurs, si tu te tais tu meurs, alors dis et meurs.» D'aucuns ne se font d'illusion quant au trompe-l'œil de l'article 48 de la Constitution censé garantir, entre autres, la liberté d'expression ou encore l'article 41 qui devrait garantir aussi au citoyen algérien «la liberté de création intellectuelle, artistique et scientifique». Ce que ne confirme pas l'arrêt de l'émission humoristique de KBC, «Ness stah», dont l'humour semble déranger le pouvoir.

Le décalage est ainsi grand entre les textes et le terrain. «On ne construit pas un pays en bafouant les libertés, on le détruit», dénonce un ancien militant de la cause amazighe. «Il n'y a aucun avenir dans ce pays», lance-t-il, plus pessimiste que jamais face à de jeunes garçons et filles qui doivent s'inquiéter pour leur avenir. «Je souffre de voir toutes ces atteintes», déclare au mégaphone une jeune artiste plasticienne.

Le sit-in s'est déroulé au lendemain d'une réunion qui a regroupé au centre de documentation des droits de l'homme, relevant de la LADDH, des militants constituant un «comité de défense et de sauvegarde des libertés». Le comité a rendu publique une déclaration-appel où il déplore que «depuis le recouvrement de l'indépendance par le peuple algérien, (...) jusqu'à aujourd'hui, un groupe d'oligarques s'est accaparé du pouvoir politique et a élaboré unilatéralement plusieurs Constitutions en dehors du peuple qui représente le corps politique de l'Etat».

Le communiqué énumère les cas nombreux de violation des droits de l'homme de ces dernières semaines dont «l'emprisonnement de militants et de journalistes épris de justice en l'occurrence Mehdi Benaïssa, Ryad Hartouf de KBC, et Nora Nedjaï du ministère de la Culture, Belkacem Khencha, responsable du comité des chômeurs du Sud, par l'application de l'article 144 bis de la nouvelle Constitution, le jeune chrétien de Timsemsilt, ainsi que Ryad le traducteur du Coran en algérien (dardja) de M'sila (...), sans parler de l'interpellation de l'avocat Salah Debouz».

Le comité, qui élargit sa revendication à la libération de «tous les détenus d'opinion et d'expression», constate «l'absence manifeste de volonté politique du pouvoir, confirmée par l'adoption récente de la loi électorale et de la commission de surveillance des élections». Il y a là un cumul de faits qui «confirme une fois de plus les visées dictatoriales d'un système agonisant qui n'ouvre aucune perspective de changement». C'est une «situation inédite qui persiste depuis un demi-siècle déjà» qui s'offre aux Algériens.

Le comité alerte en soulignant avec force : «Nous n'avons pas le droit de nous taire sur ces violations des droits et libertés, qui menacent l'unité nationale et la cohésion nationale.» Et d'appeler «toutes les forces politiques et sociales à une mobilisation la plus large» pour revendiquer aussi «l'abrogation immédiate de l'article 144 bis du code pénal». Une deuxième réunion du comité était programmée pour hier après-midi afin de décider d'une autre action de rue plus mobilisatrice.

Kamel Medjdoub

Liberté, 11.07.2016, ELLES RÉAGISSENT À L’AFFAIRE KBC ET AUX RESTRICTIONS À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, Des ONG internationales interpellent le gouvernement,

De nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) internationales, parties prenantes du Réseau euro-méditerranéen des associations luttant pour la liberté de la presse, ont demandé aux autorités algériennes de cesser les mesures de restriction et de répression à l’encontre de certains médias indépendants, les exhortant à adapter la législation régissant le secteur de l’information aux dispositions de la Constitution révisée et à satisfaire aux engagements pris par la ratification des conventions internationales en la matière. Dans un communiqué commun, ces ONG, une vingtaine environ, relèvent de prime abord une “multiplication (...) des attaques contre les journalistes indépendants et les défenseurs des droits humains”

Et constatent, parallèlement à ces restrictions, que les chaînes de télévision autorisées à diffuser leurs programmes sont précisément celles qui ne sont pas critiques envers le gouvernement. Elles estiment que les arrestations enregistrées ces dernières semaines, à savoir celles de Mehdi Benaïssa, directeur de la chaîne de télévision KBC, de Ryad Hartouf, réalisateur d’une émission satirique pour la même chaîne, et de Nora Nedjaï, directrice au ministère de la Culture, constituent le début de la mise en œuvre de mesures et d’exigences

“excessivement restrictives”

que le gouvernement veut imposer aux médias, en contradiction totale avec la Constitution algérienne amendée début 2016. Les organisations signataires de cet appel, dont le Réseau arabe pour l’information sur les droits de l’Homme (Anhri), Euro Med Droits, le Comité pour la protection des journalistes (CPJ), International Media Support (IMS) et l’Association mondiale des journaux et éditeurs de médias d’information, demandent aux autorités algériennes de libérer les journalistes arrêtés dans le cadre de cette offensive injustifiée contre la liberté d’expression et à mettre un terme à toutes les procédures administratives visant à empêcher ou à limiter le libre exercice de la profession en Algérie. Elles expriment, enfin, le souhait de voir le gouvernement algérien procéder à une adaptation des lois du pays

“à la Constitution révisée et au droit international”

pour les conformer notamment à l’article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

R. N.

El Watan, 12.07.2016, Condamné à deux ans de prison ferme, Le journaliste Mohamed Tamalt écope de la peine maximale,



Renvoyé une première fois après le retrait des avocats, le procès du journaliste freelance Mohamed Talmat s'est ouvert hier au tribunal de Sidi M'hamed, en présence de son collectif d'avocats.

Il est poursuivi pour «outrage au président de la République et aux institutions de l'Etat» en vertu des articles 144 bis et 146 du code pénal qui prévoient une amende de 100 000 à 500 000 DA. Sa mise sous mandat de dépôt pour un délit non privatif de liberté a suscité la colère de ses avocats, qui avaient refusé de plaider sans sa mise en liberté, mettant la juge, Fatiha Belhaloui, devant un dilemme, d'autant que le rapport de l'enquête préliminaire porte l'en-tête et le cachet du Département du renseignement et de la sécurité (DRS), une structure qui a été dissoute par décret présidentiel.

Hier, les six avocats de Talmat — Mustapha Bouchachi, Noureddine Benissad, Amine Sidhoum, Bachir Mechri et Mohamed Hassani — se sont succédé à la barre pour plaider l'annulation de la procédure. Tous dénoncent les vices de forme qui entachent le dossier. Me Sidhoum s'interroge sur le fait qu'«un rapport avec l'en-tête du DRS soit accepté par le parquet et surtout par le juge, garant des libertés individuelles». Abondant dans le même sens, Me Mechri refuse «de cautionner ou de taire les violations». Pour lui, il s'agit d'«une erreur qu'il faut corriger en annulant tout simplement la procédure».

Du fond du box, Talmat demande la parole et la juge lui répond : «Votre défense a pris suffisamment de temps pour vous défendre.» Elle prend note et décide de joindre l'examen des demandes à celui du fond, puis se retourne vers le prévenu : «Vous êtes poursuivi pour les articles que vous avez publiés entre le 21 et le 23 juin 2016, sur votre site électronique et les réseaux sociaux, contenant des propos jugés diffamatoires, insultants et outrageants à l'égard du président de la République, du Premier ministre, son épouse et sa fille, du ministre de la Défense nationale, de la ministre de l'Artisanat, du commandant de la 4e Région militaire, le général Abderrazak et son fils. Qu'avez-vous à répondre ?»

«Mme Sellal utilisait le statut de son mari...»

Mohamed Talmat tire deux feuilles manuscrites et précise : «Le poème qui concerne le Président a été écrit il y a plus de trois mois. Il s'agit de 'hidj'a'(critique) et non pas de

diffamation. Visiblement, il ne différencie pas entre les deux.» La juge l'interrompt pour le sommer de ne pas reprendre les mots qu'elle estime diffamatoires à l'égard du Président.

Le prévenu se lance dans des explications : «J'ai dit qu'il était un fraudeur parce que les élections de 2004 ont été en sa faveur par la fraude, tout comme celles de 2009 et de 2014. Je ne l'ai pas insulté. J'ai dit qu'il était coupable.» La juge : «Accepteriez-vous, en tant qu'Algérien, qu'on écrive sur vous ce que vous avez publié et que je ne peux lire à haute voix par respect pour cette audience ?» Le prévenu : «Je ne l'ai pas outragé. C'est un homme public que j'ai eu à connaître dans les années 1990 et il m'a même proposé un poste en 1999 que j'ai refusé. Je connais ses défauts et j'en ai parlé. Sa mère était...» La juge le rappelle à l'ordre en le menaçant de l'inculper une seconde fois.

La défense intervient et tente de raisonner Talmat sans pour autant calmer la magistrate.

Le prévenu dit : «J'ai dit qu'il était maudit...» avant d'être stoppé net par la juge : «Parlez avec respect. Défendez-vous sans relire les mots diffamatoires que vous avez utilisés dans vos écrits.»

Les avocats s'agitent, ils tentent de calmer leur mandant, en vain. L'un d'eux, Me Mechri, se retire.

Le prévenu : «Je ne peux me défendre sans me référer à mes textes.» Talmat ne cesse de répéter qu'il a parlé de «l'homme» qu'il a connu et de «ses défauts» et non pas du Président. «Comment pouvez-vous étaler les défauts de votre ami, comme vous le dites ? Même le Prophète l'interdit...» Tamalt s'offusque du fait qu'il ait été interpellé par les services de lutte antiterroriste à Londres, en Grande-Bretagne, où il réside, «parce j'ai écrit sur la fille du Premier ministre Abdelmalek Sellal». La juge : «Vous avez diffamé deux généraux de l'armée...» Tamalt répond : «J'ai parlé de leurs enfants. Ils sont responsables des actes de leur progéniture ? J'ai le droit de les critiquer.

Ce sont des hommes publics.» La juge le ramène aux propos tenus contre l'épouse du Premier ministre et le prévenu s'explique : «J'ai évoqué Mme Sellal parce qu'elle utilisait la position de son époux pour faire pression sur les autorités afin que son association, l'Imzad, domiciliée à Tamanrasset, puisse obtenir des privilèges.» La magistrate revient à la charge : «Vous avez utilisé des mots qui portent atteinte à la dignité de l'épouse du Premier ministre et à la ministre de l'Artisanat...» Tamalt : «Je n'ai offensé personne. J'ai critiqué des personnalités publiques.»

La juge se tourne vers le procureur, qui requiert deux ans de prison ferme et 500 000 DA d'amende. Les avocats vont tous plaider l'annulation de la procédure en revenant sur les vices de forme qui l'entachent. Me Benissad commence par rappeler les conditions dans lesquelles le prévenu a été mis en prison, marquées, selon lui, par plusieurs violations du droit, dont l'absence de la plainte préalable exigée par l'article 146 du code de procédure pénale.

«Les généraux sont responsables des actes de leurs enfants»

Me Hassani souligne que Tamalt est poursuivi en vertu des articles 144 et 144 bis qui ne prévoient pas de peine privative de liberté et se demande ce que fait le prévenu en prison. Me Sidhoum n'y va pas avec le dos de la cuillère. «Je ne peux aller vers le fond du dossier si la

procédure est dès le départ biaisée», lance-t-il avant d'exhiber quelques documents. Il se demande comment la juge a pu accepter un dossier présenté par une structure, le DRS, officiellement dissoute par décret présidentiel : «J'ai ici le courrier daté du 24 juin, transmis par le parquet à la police judiciaire, demandant la confiscation du passeport de Tamalt. Or, à cette date, ce dernier n'était même pas encore convoqué ou entendu. Son inculpation a eu lieu le 27 juin.

Comment expliquer cela ? Est-ce une erreur ? Comment le parquet peut-il demander deux ans de prison ferme pour des faits qu'il a lui-même qualifiés en vertu des articles 144 bis et 146, qui prévoient des amendes et non la prison ? N'aurait-il pas suffi de le faire convoquer et de le faire comparaître directement ? Pourquoi autant de violations ? Je peux croire que le parquet puisse se tromper, mais pas le juge, garant des libertés. Volontaire ou involontaire, l'erreur d'avoir décidé d'un mandat de dépôt doit être corrigée.» Me Bouchachi s'offusque de l'état de la justice : «Nous avons tous failli. Nous n'avons pas pu construire un Etat, une justice et une société.» Et de revenir sur les points déjà cités par ses confrères, réclamant aussi l'annulation de la procédure.

Contre toute attente, la juge annonce la mise en délibéré de l'affaire et, une heure plus tard, elle rend sa décision. D'abord la requalification des faits. Le prévenu n'est plus passible d'«outrage au Président», l'article 144 bis qui prévoit des amendes. La juge a retenu plutôt l'article 144 qui stipule : «Est puni de 2 mois à 2 ans et d'une amende de 1000 DA à 500 000 DA, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, dans l'intention de porter atteinte à leur honneur, à leur délicatesse ou au respect dû à leur autorité, outrage dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de cet exercice, un magistrat, un fonctionnaire, un officier public, un commandant, ou un agent de la force publique, soit par paroles, gestes, menaces, envoi ou remise d'objet quelconque, soit par écrit ou dessin non rendu public.

Lorsque l'outrage envers un ou plusieurs magistrats ou assesseurs jurés est commis à l'audience d'une cour ou d'un tribunal, l'emprisonnement est d'un an à deux ans. Dans tous les cas, la juridiction peut, en outre, ordonner que sa décision soit affichée et publiée dans les conditions qu'elle détermine, aux frais du condamné, sans que ces frais puissent dépasser le maximum de l'amende prévue ci-dessus.»

De ce fait, la juge a condamné Tamalt à la peine maximale, soit deux ans de prison ferme assortie d'une amende de 500 000 DA.

Surpris, ses avocats ne comprennent pas ce qui s'est passé. L'article 144 ne correspond pas aux personnes citées dans les articles du journaliste. Ils y voient une autre «aberration» contre laquelle ils comptent interjeter appel.

SalimaTlemçani

El Watan, 12.07.2016, Ils annoncent des actions de protestation, Les gardes communaux veulent réinvestir la rue,

Les gardes communaux comptent réinvestir la rue dans les prochains jours afin de mettre la pression sur les pouvoirs publics en vue d'aboutir à la satisfaction «effective» de leurs revendications. Ils annoncent ainsi un rassemblement national ouvert au niveau de l'ancienne gare routière de Tizi Ouzou, le 18 juillet.

C'est ce qu'a, d'ailleurs, souligné, hier, lors d'un point de presse animé au siège du MDS, à Tizi Ouzou, Lahlou Alliouat, coordinateur national du mouvement de la garde communale. «Nous n'allons pas cesser d'entreprendre des actions pour interpellier le pouvoir qui n'a pas jugé utile de prendre en charge sérieusement nos doléances, depuis 2011», a-t-il ajouté tout en précisant que le mouvement de la garde communale tiendra son congrès national le 20 août prochain, dans la région d'IfriOuzelaguene, wilaya de Béjaïa. Pour lui, la dissolution de ce corps de sécurité était prévisible d'autant plus, a-t-il laissé entendre, «qu'il y a un vide constitutionnel». Il déplore aussi que les députés ne proposent aucune loi sur la lutte antiterroriste.

«L'APN est un gîte pour les criminels», a-t-il martelé, avant d'ajouter : «Nous n'avons pas pris les armes pour sauver un système. Nous avons pris les armes pour sauver la République. Mais, malheureusement, la dissolution de la garde communale a été décidée lors des accords avec l' AIS dans le cadre de la réconciliation nationale. Le terrorisme a été vaincu par les corps de sécurité et grâce à la résistance citoyenne. Nous demandons, aujourd'hui, une reconnaissance officielle du statut du garde communal et la valorisation de notre sacrifice durant la décennie noire.» Et de préciser que des milliers de gardes communaux ont été «licenciés abusivement». «Nous allons reprendre la protestation, car on voit qu'il n'y a pas de volonté politique du pouvoir pour régler nos problèmes», a-t-il poursuivi.

«Nous allons déposer une plainte contre le ministre du Travail et celui de l'Energie qui ont affecté des gardes communaux pour assurer la sécurité d'un entrepôt de produits toxiques, entre 1995 et 2004, à Bordj Nili, dans la wilaya de Laghouat. Durant cette période, ces éléments de la police municipale ont été atteints de plusieurs maladies comme la perte de vue, la stérilité ou le cancer», a indiqué M. Alliouat, tout en soulignant qu'un rassemblement en présence des victimes et des membres de leurs familles est prévu lundi prochain, à la maison de la presse Tahar Djaout d'Alger.

Rappelons que les revendications des gardes communaux portent sur «l'augmentation de la pension de retraite, des indemnités d'heures supplémentaires, la régularisation de la situation de 35 000 agents radiés, la révision de la prime de 17 000 invalides, la mise en application des décisions d'habitat social, des droits des familles de martyrs du devoir national et la prise en charge des malades chroniques».

HafidAzzouzi



تؤشر عودة نائب مدير إدارة الشرقة الأوسط بصندوق النقد الدولي، عدنان مزاري، إلى الجزائر، مرفقاً بدمه هذا المؤسسة المالية الدولية
ة، سيمكث في الجزائر لمدة أسبوع، من أجل تقييم بيان الصندوق حول الاقتصاد الجزائري، أوالوضع المالية للجزائر قد دخلت مرحلة الخطر،
وأما اقتراح حكومتها لسلطة صفاة علاجية وإجراءات "تقشف" بعيدة عن متطلبات هذا المرحلة الصعبة .

لم تستطع الحكومة تجنيد الموارد المالية اللازمة من وراء عملية القرض السندي، وقبلها من خلال العملية الامتثال للضريبة ليلجأ معاً إلى السوق المالية
ازية، مقابل تعاضد معجز الميزانية الذي يزيد حجمه شهر بعد شهر، بسبب ضعف الاقتصاد الوطني واعتمادها على الاستيراد من الخارج.
هذا لأضواء الحمراء التي تبتلعونها أفعال البلاد الاقتصادية دوراً عملياً وليصندوق النقد الدولي الذي يسيحون لمدة أسبوع، رسمياً من أجل
"تقييم بيان الصندوق حول الاقتصاد الجزائري"، و عملياً من أجل تدوين الصفاة العلاجية التي يتعين على الحكومة مساندة لتنفيذها حسب العملية
"الشفط" التي تتعرض لها احتياطات الصفر فورا غصندوق قضيبت الموارد ودون عودة أسعار البترول إلى ما فوق 50
دولاراً، خصوصاً بعد اعتراف الوزير الأول بأن سنة 2017 ستكون "الأصعب".

وفى الوقت الذي يتم تعقير الخبراء الاقتصادية بين أن الجزائر بحاجة لنسبة نمو لا تقل عن 7 بالمائة للحفاظ على مستويات البطالة الحالية التي يفيد حود
13
بالمائة، وأيضاً الخلق مناصب شغل لمنشأها من أجل إفساح المجال للضمان الاجتماعي، وخصوصاً صندوق التقاعد، لا يتوقع أن يفيد ألاميسو بنسبة يتم
ولا تفوق 3,4 % في 2016 وبنسبة 2,9 % في 2017، وهينسب غير كافية على كلالاً لأصعدة. كما أن إجراءات
"التقشف" المتخذة من طرف الحكومة لتخفيف النفقات العمومية، ومنها إلغاء عدة مشاريع، بدت تظهر نتائجها على عتباتها على شرائح
واسعة من المواطنين، خصوصاً الهشة منها، وهو ما عكسها احتجاجات اجتماعية في شوارع مختلف مدن البلاد، وفي ذلك مؤشراً على أن الأزمة ح
طبت كالتفاهة .

ولم تلحاً أي مؤشر اتقياً لأفق عودة الانتعاش للسوق البترولية بالرغم من التغييرات الجيو استراتيكية والقلاقل الأمنية التي تتعرض لها العديد من الدول
نتيجة للنفط، مما يجعل الحكومة متمرسة لشدة العودة إلى القرض عابوا ألاميسو مجدداً للاستدانة في المداقريب، في ظل انعدام اقتصاد بديل للمحروقات، بالر
غم من أن هذا الأزمة كانت مثلاً للعيان منذ 2012، غير أن السلطة عملت لتجاهلها وأدارت تظهرها كلالاً خطابات التي تحدثت عنها وحذرتم منها .

لكن العودة للاستدانة ليست بالأمر السهل، لأنها ستكون نمرقة بشر وطصعبة، ليس فقط بالنظر لسوء التسيير للموارد المالية التي كانت تجوزة الجز
ائر في السنوات الـ 10 الماضية، والتي تجاوزت 800
مليار دولار، ولكن أيضاً بالنظر إلى السجل غير المشرف في مجال الحريات وحقوق الإنسان والصحافة، حيث تنذرت لجزائر تصنيفاً للمنظمات الدولية التي
يتمارس ضغوطاً معروفة لدى الهيئات المالية الدولية على عتبار الأرقام البنكية العالمية، ما يعنى أن السلطة تضع نفسها بين كفاية كماشة، بحيث يضيّع
ضالداً لتواجه تحفظ الخارج، في ظل أزمة متحو لتباخناقة.

الجزائر: ح. سليمان

**Liberté, 12.07.2016, SUR ORDONNANCE SIGNÉE PAR LE JUGE
D'INSTRUCTION, Le général Hocine Benhadid libéré,**



L’ordonnance “spontanée” du juge d’instruction portant libération du général serait liée à son état de santé sur lequel ses avocats avaient alerté, samedi, lors de leur point de presse.

Le juge d’instruction a signé, hier, spontanément, une ordonnance portant libération provisoire du général à la retraite Hocine Benhadid, pour des raisons de santé, avons-nous appris auprès de ses avocats. “C’est un moment très fort. Je suis tout ému. Le général Benhadid a été libéré grâce à la mobilisation des médias. Il pourra ainsi se soigner convenablement”, commente son avocat Khaled Bourayou.

D’autres sources précisent que la décision de libérer le général à la retraite a été prise en coordination avec le procureur général d’Alger. “Nous avons fait une nouvelle demande de liberté provisoire dimanche 3 juillet. Elle a été rejetée. Nous avons fait un appel qui n’a pas encore été programmé. L’essentiel est que Benhadid est libre”, nous déclare, pour sa part, Me Mustapha Bouchachi. Il ajoute : “Espérons que ce dossier sera fermé une fois pour toutes car nous considérons que le général Benhadid a exprimé une opinion qui ne devait en aucun cas entraîner 10 mois de détention préventive. Nous sommes soulagés d’apprendre sa libération, vu son état de santé et pour les besoins de sa famille.” Selon nos informations, la défense de Hocine Benhadid n’a reçu aucune notification de sa libération. Ses avocats ont appris la nouvelle par sa famille, hier, en début d’après-midi.

La veille, une rumeur circulait même sur le changement de son lieu de détention. Ce qui a motivé le déplacement de son troisième avocat, Me Bachir Mecheri, dans la matinée du même jour, à la maison d’arrêt d’El-Harrach.

Il faut rappeler que samedi dernier, soit au lendemain de la fête de l’Aïd el-Fitr, le collectif de défense a organisé une conférence de presse pour faire part de sa grande préoccupation quant à l’état de santé du général à la retraite, souffrant d’une tumeur de la prostate et d’une hernie discale.

Ses avocats ont soutenu qu’il faisait “l’objet d’un projet d’homicide prémédité”. Me Bachir Mecheri est allé jusqu’à menacer d’engager des poursuites contre le ministre de la Justice et garde des Sceaux, Tayeb Louh, dans le cas où il arriverait malheur au général à la retraite.

Me Mecheri était convaincu que la mise en détention préventive de Hocine Benhadid n’entraîne pas dans le cadre des procédures de l’instruction, dès lors qu’en 10 mois de prison, il n’a été entendu qu’une seule fois, durant une heure et demie, par le juge d’instruction sur le fond de l’affaire.

Le général à la retraite Hocine Benhadid est poursuivi pour “entreprise de démoralisation de l’armée” après ses déclarations à Radio Maghreb sur un certain nombre de personnalités dont le chef d’état-major, Gaïd Salah, et Saïd Bouteflika.

Il a été interpellé en octobre dernier, en fin de journée, près de son lieu de résidence de Ben Aknoun, avant d’être emmené vers la brigade de gendarmerie de Chéraga.

À ce jour, aucune plainte engagée contre lui ne figure dans son dossier judiciaire.

NissaHamadi

Le Soir, 12.07.2016, Actualités : APRÈS DIX MOIS DE DÉTENTION, Comment Benhadid a été libéré,

Après dix mois de détention, le général Benhadid est enfin libre. L'homme qui avait accusé le frère du Président Bouteflika et le chef d'état-major de l'ANP de mener le pays à la ruine a bénéficié d'une liberté provisoire suite à la dégradation de son état de santé. Ses avocats ont mené un combat acharné avant d'aboutir à une victoire dont ils se réjouissent.

Abla Chérif - Alger (Le Soir) - Les heures qui ont précédé sa libération ont été chargées d'un grand suspense. Tout commence dimanche en fin de journée lorsque le journal en ligne Algérie Patriotique annonce une décision de transférer le dossier de l'ancien général vers le tribunal militaire. L'information se répand très rapidement. Des chaînes de télévision privées prennent le relais, affirmant que Benhadid a été déjà emmené à la prison militaire de Blida. A ce moment, ses avocats ne possèdent aucune information.

La situation semble leur échapper. Ils craignent une manipulation et préfèrent attendre de vérifier d'eux-mêmes la nouvelle. Ils sont submergés d'appels téléphoniques. Me Mecheri nous annonce qu'il se rendra le lendemain (hier) à la première heure à la prison d'El-Harrach.

Lundi matin, à 7 h, il se trouve déjà sur les lieux. Pour l'heure, rien ne semble indiquer un quelconque changement dans l'attitude des responsables pénitentiaires ni du juge d'instruction. Durant trois heures, il attend le retour de son client mené très tôt à l'hôpital Mustapha. Il nous confie : «Pour l'instant, tout est au stade de rumeurs, mais elles confirment que notre client est otage d'une lutte de clans qui le dépasse. Il a été accusé d'atteinte à l'image de l'ANP, or, il n'y a aucune plainte émanant de cette institution. Pour cette raison, nous avons appelé le chef d'état-major à agir et à gérer cette situation, à sauver un ancien moudjahid et un ami dont le seul tort est d'avoir livré son opinion.

Je vous rappelle qu'il avait cité deux noms, celui du frère du président de la République et celui de Gaïd Salah, on a dit que la décision émanait de ce dernier mais le dossier ne contenait aucune plainte. A partir de là, on peut en déduire qu'il s'agissait d'un règlement de comptes dont mon client a fait les frais mais, en réalité, c'est l'ANP qui risquait d'en prendre un coup et on voulait faire croire que c'est elle qui avait paralysé l'appareil judiciaire.»

A la prison d'El-Harrach, le temps passe. Benhadid n'est toujours pas de retour à sa cellule. Les coups de fil se multiplient. Me Mecheri explique à ses interlocuteurs qu'un transfert vers une juridiction militaire est «une bonne chose. Il y a des relations humaines entre les juges et les avocats. La santé de notre client bénéficiera en outre d'une meilleure prise en charge.

Son dossier n'aurait pas traîné autant». 10h30. Benhadid est finalement de retour à El-Harrach. Il ignore tout des rumeurs qui circulent. Son état de santé est mauvais. Les médecins lui ont annoncé qu'il entamerait sa première séance de chimiothérapie ce mardi. Avec son avocat, il commente la dernière conférence de presse dans laquelle le collectif annonçait sa décision de poursuivre le ministre de la Justice en cas de décès de leur client atteint d'un cancer de la prostate et incapable de résister au traitement lourd que cela impose dans un milieu carcéral.

Mes Bourayou, Bouchachi et Mecheri affirment être face à un «assassinat programmé» et prennent l'opinion publique à témoin. Il est bientôt 12h. Les portes de la prison se referment. Rien ne présage d'un changement de situation. Une idée hante les avocats : le transfert du

dossier vers une juridiction militaire peut aussi laisser entrevoir une volonté de priver Benhadid de défense. Moins d'une heure après, Ennahar annonce en boucle la libération de Benhadid. Sa famille est en émoi, ses amis submergent les avocats d'appels. Mais rien n'est encore confirmé. Me Mecheri décide de se rendre une seconde fois à El-Harrach.

L'information se confirme enfin. Sur place, il apprend que la charge retenue contre son client a été requalifiée. Le général Benhadid n'est plus accusé d'atteinte à l'ANP mais à une institution d'Etat. Le dossier ne relève plus de la chambre criminelle mais désormais du délit. Selon les informations qui circulent, le juge d'instruction a pris ordonnance «de manière spontanée» de libérer provisoirement Benhadid pour raisons de santé.

16h. Le général arrive chez lui en compagnie de son avocat. Il est accueilli par une famille qui n'espérait pas le revoir avant très longtemps. L'attente a été longue, accentuée par le doute qui a pesé sur le dénouement incertain de l'affaire.

L'émotion est à son comble. Benhadid est épuisé mais garde un moral de fer.

A. C.

Liberté, 14.07.2016, IL A ÉTÉ ORGANISÉ HIER À BÉJAÏA, Rassemblement pour la défense des libertés démocratiques,

Des dizaines de personnes ont observé, hier, à partir de 17h, à la place de la Liberté Saïd-Mekbel de Béjaïa un rassemblement “pour le respect des libertés démocratiques et la libération de tous les détenus d’opinion”. Un rassemblement organisé par le comité de défense et de sauvegarde des libertés. La manifestation est intervenue, aussi, en signe de soutien au groupe El Khabar après le verdict de la justice en sa défaveur. Des militants politiques, des syndicalistes et de simples citoyens ont répondu à l’appel pour manifester leur solidarité avec le groupe El Khabar et appeler à la libération de tous les détenus d’opinion, dont les journalistes.

“Libération immédiate et inconditionnelle de tous les détenus d’opinion et d’expression sur tout le territoire national, pour la liberté d’expression, pour l’abrogation de l’article 144 bis du code pénal et pour la défense et la sauvegarde des libertés démocratiques et pour le respect du droit d’expression”, sont les mots d’ordre que l’on pouvait lire sur des banderoles brandies par les manifestants. Dans leurs interventions, les militants ont insisté sur la solidarité militante pour “la sauvegarde des acquis arrachés de haute lutte”.

Dans sa déclaration, le Comité de défense et de sauvegarde des libertés interpelle “les tenants du système imposé d’arrêter les manœuvres dangereuses, le harcèlement et les provocations envers des militants politiques pacifiques en Kabylie, qui risquent de mener le pays à l’irréparable”. Le comité appelle aussi les citoyennes et les citoyens, conscients “des dangers et soucieux de leur avenir” à faire barrage à la dictature.

De son côté, le parti du MDS a rendu public un communiqué dans lequel il dénonce “le pouvoir despotique rentier qui tente, encore une fois, de diviser, d’affaiblir, d’isoler et de neutraliser les libertés démocratiques arrachées de haute lutte”. “Après les incarcérations arbitraires des journalistes et militants politiques (...), le pouvoir tolère les universités d’été des terroristes”.

L. O.

**الشرطة تحتجز 6 مناضلي حقوقيين بغير داية، El Khabar, 14.07.2016،
تنقلوا للتضامن مع المحامي ديبوز أثناء ماثولها أمام العدالة،**



يتواجد ستة مناضلين حقوقيين، منذ أمس، بأحد مراكز الشرطة بغرداية، بتهمة "التجمهر غير الشرعي غير المسلح"، بعد توقيفهم بمقهى علني إثر تنقلهم بغرداية للتضامن مع المحامي صالح ديبوز، خلال مثولهم أمام المحكمة. وقد انقطعت أخبار الناشطين كليا منذ الصبح لغاية الظهيرة، حسب مصدر مقر بمنعائلاتهم.

وأفاد ذات المصدر أن قدور شويشة، نائيرئيس الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان، رفضا لإمضاء علم محضر السماع إليهم بسبب توقيفهم بمقهى وليس أمام المحكمة. ما يسقط تهمة التجمهر غير الشرعي. ولحد كتابة هذا الأسطر، لم يتم الإفراج عن الموقوفين السنة: حميد فرحي، منسق حزب الحركة الديمقراطية الاجتماعية، وفتحير اسناتقها الرسمي، و عبد القادر خربة، مناضل من أجل حقوق الباطلين، أح مدمنصرير رئيس مكتب الرابطة الحقوقية بتيار توندير ديبوز، الذين تنقلوا للتضامن مع صالح ديبوز بعد مثولهم أمام قاضيا التحقيق لاد محكمة غرداية، وتموضع تحت الرقابة القضائية، بعد شكوك بمتصلة بتصرفاتهم حول ظروفسجناء أحداث غرداية.

وأكدت مصادرنا، بأن الناشطين السنة انقطعت أخبارهم منذ الساعة العاشرة صباحا، وتعدرت علنات تهمة الاتصال بهم علمهوا تفهم النقالة، علما أن قدور شويشة يعانينا المرض.

وأسفرت تحريات أعضاء الرابطة، طيلة نهار أمس، عن العثور عليهم محتجزين بداخل أحد مراكز الشرطة بمدينة غرداية، بتهمة التجمهر غير الشرعي، دون السماح لهم بالاتصال بذويهم لمطمأنتهم عن أحوالهم، كما تنص عليها الإجراءات القانونية الجديدة.

وهران: جعفر بن صالح

El Watan, 14.07.2016, Droits de l'homme : Salah Debouz placé sous contrôle judiciaire,

Le président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, l'avocat Salah Debouz, a été placé sous contrôle judiciaire, hier, par le tribunal de Ghardaïa.

Il est poursuivi pour avoir dénoncé les conditions carcérales à la maison d'arrêt de Ghardaïa où se trouvent les 25 détenus de la vallée du M'zab depuis plus d'une année. Pour rappel, l'avocat Salah Debouz assure la défense du militant Kamel-Eddine Fekhar et de ses camarades arrêtés en juillet 2015 après les événements meurtriers de Ghardaïa. Alors qu'ils ne sont pas encore jugés, ils se trouvent sans défense après la mise sous contrôle judiciaire de leur avocat le mettant ainsi dans l'incapacité d'assurer la défense.

Par ailleurs, pendant qu'il était entendu par le procureur, six militants politiques et défenseurs des droits de l'homme qui exprimaient leur solidarité avec l'avocat ont été interpellés par la police au centre-ville de Ghardaïa. Il s'agit du coordinateur du Mouvement démocratique et social, Hamid Ferhi, de son porte-parole Fathi Gheras, du syndicaliste KaddourChouicha et des activistes Ahmed Mansri, Abdelkader Kherba et Nadir Dabouz. Ils étaient attablés dans un café de la ville quand des éléments de la police les ont surpris et emmenés dans un commissariat où ils ont été retenus pendant près de huit heures. Des arrestations aussi arbitraires qu'illégales qui ont provoqué une réaction de colère sur les réseaux sociaux. Pour nombre de militants politiques, «la multiplication des interventions policières musclées et les atteintes aux libertés démocratiques témoignent d'une escalade dangereuse».

HacenOuali

Liberté, 14.07.2016, AU COURS D'UN POINT DE PRESSE ANIMÉ À TIZI OUZOU, Les gardes communaux déposent une plainte contre le ministère du Travail,



Le coordinateur national des gardes communaux, Lahlou Aliouat, a annoncé, mardi, à Tizi Tizi Ouzou, où il a animé un point de presse au siège local du MDS, que son organisation compte saisir la justice contre le ministère du Travail, concernant les 273 gardes communaux de la wilaya de Laghouat affectés durant plusieurs années à la surveillance de puits toxiques, contenant de l'huile Askarel, dont ils ignoraient les dangers, ce qui a eu un impact dangereux sur leur santé, puisqu'ils sont en train de "mourir à petit feu", a-t-il déclaré, précisant qu'"il s'agit d'une exploitation arbitraire effectuée dans des conditions inhumaines".

Pour l'orateur, il est aussi nécessaire de situer la responsabilité du ministère de l'Énergie dans cette affaire, et dans le même sillage, il annoncera l'organisation d'un rassemblement lundi prochain devant la Maison de la presse d'Alger pour dénoncer le cas de ces gardes communaux.

Par ailleurs, dans le cadre d'une nouvelle feuille de route, Lahlou Aliouat annoncera encore l'organisation d'un congrès des gardes communaux, le 20 août prochain, à IfriOuzellaguene, ce lieu historique qui a abrité le Congrès de la Soummam en 1956.

Évoquant la situation des gardes communaux, l'orateur dénoncera la sourde oreille des autorités qui tardent à prendre en charge concrètement leurs revendications, tout en regrettant qu'"un architecte de la criminalité, comme Madani Mezrag, est reçu comme une personnalité nationale alors que nous, qui avons sacrifié notre vie pour lutter contre le terrorisme, cette bête immonde, on tarde à reconnaître notre existence et à valoriser notre grand mérite au profit de la nation".

Lahlou Aliouat ira même jusqu'à rappeler que "nous avons pris les armes pour sauver l'Algérie, et non pour sauver un système qui continue d'ignorer notre engagement à côté de l'Armée et des autres corps de sécurité contre le terrorisme. Avec 94 000 gardes communaux recensés à travers le territoire national, nous constituons une force qu'ils tentent vainement de diviser".

Pour l'orateur, "le sacrifice de ce corps de sécurité actuellement dissout, et dont 4 678 sont tombés en martyrs durant la décennie noire, auxquels s'ajoutent 3 500 gardes radiés arbitrairement, interpelle ce pouvoir qui négocie avec des terroristes et jette en prison des journalistes et des avocats sans aucune gêne".

Par ailleurs, la Coordination nationale des gardes communaux entamera dès le 18 juillet prochain un rassemblement ouvert à Tizi Ouzou pour exiger la reconnaissance officielle des

sacrifices consentis par les gardes communaux, la révision des retraites, des primes d'engagement et des indemnités de départ, la régularisation des agents de la garde communale transférés à d'autres institutions ou autres corps de sécurité, la reconnaissance des blessés de la garde communale en tant que victimes de guerre et enfin la réintégration de tous les agents radiés.

Elle souhaite, également, la promulgation d'une journée nationale pour commémorer les sacrifices de la garde communale.

K. Tighilt

ElWatan, 17.07.2016, Point de vue : Prévenir les crimes et les souffrances grâce à la justice,

Dans les salles d'audience de la Cour pénale internationale (CPI) et dans les communautés locales, nous entendons les voix de ceux qui ont survécu à certains des crimes les plus odieux qui soient.

Nous entendons des récits de pertes terribles. Des récits de souffrances humaines qui auraient pu et dû être empêchées. «J'ai perdu toute ma famille.» «J'ai perdu ma dignité.» «Mon seul espoir, c'est que justice soit faite.»

A notre époque, dans des conflits qui font rage encore aujourd'hui, des atrocités sont planifiées et commises, laissant dans leur sillage des victimes de crimes généralisés ou systématiques.

Des sociétés du monde entier ont été profondément marquées et divisées par des crimes tels que des attaques dirigées contre des civils, des meurtres, l'utilisation d'enfants soldats et le recours au viol comme arme de guerre. La violence en un lieu entraîne inévitablement l'instabilité dans d'autres. Pour certains, ce fait, bien qu'inquiétant, peut paraître bien lointain, mais pour des centaines de milliers d'autres, il s'agit-là de leur seule réalité.

Il y a 18 ans, le monde franchissait un grand pas en s'engageant à traduire en justice les responsables de pareils crimes. Le 17 juillet 1998, j'en ai été le témoin privilégié, lors d'une conférence à Rome. Des nations du monde entier ont adopté ce jour-là un traité international, le Statut de Rome, pour la création de la Cour pénale internationale.

Avec une détermination sans faille, des Etats, des représentants de la société civile et d'autres groupes partageant la même vision ont alors travaillé pour obtenir un nombre suffisant de ratifications du traité pour que la CPI devienne réalité. Elle a pour mandat de poursuivre et juger les auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocides.

Depuis, beaucoup a été fait pour connaître ces crimes. La CPI s'est muée en une institution judiciaire solide. Son bureau du procureur a ouvert des enquêtes sur 10 conflits concernant 9 pays. Le procureur examine en ce moment plusieurs autres conflits, étendant son action sur nombre de continents. Des condamnations ont été prononcées pour des faits d'utilisation d'enfants soldats, de meurtres, de violences sexuelles.

Grâce à la représentation légale, la Cour a permis à 18 000 victimes de participer aux procédures portées devant elle. A la CPI, nous disposons des outils pour veiller au déroulement équitable des procès. Nous sommes dévoués corps et âme à la lutte contre l'impunité et au devoir de justice vis-à-vis des victimes.

Des crimes atroces sont encore commis. Il reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi en ce 17 juillet, jour anniversaire du Statut de Rome et Journée de la justice pénale internationale, nous appelons une nouvelle fois à la solidarité pour faire de la justice une réalité et pour veiller à ce que ces crimes ne restent pas impunis.

Le Statut de Rome reconnaît la menace que représentent les crimes graves pour la paix, la sécurité et le bien-être de l'humanité et il vise à contribuer à la prévention de tels crimes en traduisant leurs auteurs en justice. Il est essentiel de soutenir cet objectif. Nous avons besoin du soutien universel des Etats qui n'ont pas encore ratifié le Statut de Rome, de ceux qui l'ont ratifié et de tous ceux qui luttent contre l'injustice.

La CPI doit aussi pouvoir compter sur des formes spécifiques de coopération afin d'enquêter et de poursuivre les auteurs des crimes et de garantir aux victimes l'accès à la justice. Nous avons besoin de témoins qui puissent venir à la Cour et déposer devant elle pour que les juges sachent ce qui s'est passé. Nous demandons à chacun d'aider la Cour à protéger les témoins, notamment en respectant leur anonymat lorsque c'est nécessaire. Comme nous n'avons pas de force de police propre, nous comptons sur la coopération des Etats pour procéder à des arrestations.

Des Etats et des organisations nous aident également en recueillant et en conservant des éléments de preuve, en gelant les avoirs des suspects et en veillant à l'exécution des peines. Le Statut de Rome a aussi créé le Fonds au profit des victimes, qui est alimenté par les contributions d'Etats, pour veiller à ce que des victimes puissent obtenir des réparations et un soutien. Plus de 180 000 victimes ont déjà pu bénéficier de ses programmes d'assistance.

Au-delà de notre travail quotidien, pour pouvoir atteindre nos objectifs les plus larges et faire efficacement face aux atrocités, nous aurons besoin d'une réponse unifiée et complète de la part de la communauté internationale. Nous devons démontrer que ceux qui commettent des génocides, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité auront à faire face aux conséquences de leurs actes. Il est de notre devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que les victimes de tels actes obtiennent justice.

Cela ne pourra se réaliser que si les différents protagonistes nationaux, régionaux et internationaux réaffirment à l'unisson leur attachement à l'Etat de droit, aux droits de l'homme et à la justice. Pour dissuader quiconque de commettre de nouveaux crimes, nous devons systématiquement veiller au châtement des auteurs de tels crimes.

Pour ceux qui ont souffert, nous réaffirmons fermement notre engagement à veiller à ce que justice soit faite. Pour notre génération et celles qui suivent, nous ferons tout notre possible pour empêcher de nouvelles souffrances. Nous demandons à toutes et tous de se rallier à cette cause. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions transformer en réalité les espoirs du 17 Juillet. Ce n'est qu'ensemble que nous parviendrons à construire un monde plus juste.

Silvia Fernández De Gurmendi

Liberté, 19.07.2016, POUR EXIGER, UNE FOIS DE PLUS, LA PRISE EN CHARGE DE LEURS REVENDICATIONS SOCIOPROFESSIONNELLES, Les gardes communaux occupent la rue à Tizi Ouzou,



Plus d'une centaine de gardes communaux ont manifesté hier à Tizi Ouzou. Ils ont observé un sit-in sur l'esplanade M'barek-Aït Menguellet pour demander la reconnaissance de leur sacrifice durant la décennie noire.

“Nous avons pris les armes pour défendre les acquis démocratiques de notre pays. Il est désolant qu'un criminel comme Madani Mezrag se retrouve au rang d'un investisseur alors que les gardes communaux, qui se sont sacrifiés pour sauver la République, sont livrés à la misère sociale. Nous avons défendu notre pays et non le maintien d'un système qui ignore notre lutte”, a clamé le coordinateur national de la garde communale, Lahlou Aliouat, tout en annonçant, au passage, l'arrestation survenue hier matin à la gare routière d'Alger de leurs collègues d'AïnTémouchent et de Laghouat.

“Nos camarades de Laghouat devaient tenir un rassemblement hier devant la Maison de la presse d'Alger afin de dénoncer le cas des 273 gardes communaux affectés durant plusieurs années à la surveillance de puits toxiques, contenant de l'huile d'Askarel, dont ils ignoraient les dangers auxquels ils étaient exposés”, a déclaré Lahlou Aliouat qui s'est étalé, à l'occasion, encore sur l'organisation du congrès national des gardes communaux prévu à Ifri-Ouzellaguène le 20 août prochain, tout en affirmant qu'il s'agit d'“un regroupement qui mettra en évidence la résistance du citoyen. Le terrorisme a été vaincu par la résistance populaire et aujourd'hui le pouvoir veut nier cette lutte citoyenne contre le terrorisme”. De son côté, Yahia Arab, coordinateur de la garde communale dans la wilaya de Tizi Ouzou, a souligné, durant son intervention, “le rôle des gardes communaux, dont 4 678 sont tombés en martyr durant la décennie noire.” Il a également réclamé “la prise en charge des 3 500 gardes radiés arbitrairement de leurs postes. Le pouvoir en place veut marginaliser ce corps de sécurité”.

Hier, en début d'après-midi, les manifestants maintenaient toujours leur décision d'occuper la place M'barek-Aït Menguellet de Tizi Ouzou où ils devaient même passer la nuit. “Une rencontre est prévue avec les autorités de wilaya et, cette fois, nous espérons une prise en charge effective de nos doléances”, a conclu Yahia Arab.

Il est à rappeler que les gardes communaux demandent, entre autres, la reconnaissance officielle de leurs sacrifices, la révision des retraites, l'octroi de primes d'engagement et d'indemnités de départ mais aussi la régularisation des agents de la garde communale affectés vers d'autres institutions ou corps de sécurité, la reconnaissance des blessés de la garde

communale en tant que victimes de guerre et, enfin, la réintégration de tous les agents radiés pour divers motifs.

K. Tighilt

**إجهاضا عتصام للحرس بالبلديا امام البرلمان ، El Khabar, 27.07.2016،
توقيف المناقمة محطة الخروبة والبريد المركزي**



لم يتمكنوا عن انالحر سالبلديمنالوصو لإلقبة البر لمان لنقلنا احتجاجهم، ر غمدخولهم بالعاصمة، أين تصدتلهم قوا اتالأمنبو قيفالمنامتهم فيم حطة خروبة، التيم فيها نقلالعدد منهم الكلمنو لايتيا بالبيدة و البويرة عبر حافلات، فيماتمتو قيفأخر ينمنا مالمير يد المركز يو أمامالبر لمان منحاو لو اتنظيمالوقفة الاحتجاجية به.

وصلاً عن انالحر سالبلديفيالصبحا بالباكر بالمنطقة الخروبة، قادمين من مختلفو لاياتالوطن، لتنظيم ااعتصامهم أمامقبة البر لمان بعد اجتماع هما لأخير الذي ضم ممثلين أكثر من ولاية، و علنار غممننو قيفعدد منهم عبر الحواجز الأمنية منالو لاياتالبلدية، إلا أنالأغلبية الساحقة منهم تمكنت منالوصو لإللعاصمة و بالضبط بالمحطة الخروبة، وهذا لأخير التيتعزز بقوا اتالأمنا الذين جحوا فيتوقيفز حفاو انالحر سالبلدي نحو البر لمان.

وحسبما صرح به المنسق الوطني لحو انالحر سالبلدي، حكيم شعيبي، "الخبر"، فإنه كان من بين الموقوفين بمحطة خروبة، وكان عدد قارب نحو ألفين و ننجحوا فيالوصو لإللعاصمة "ر غمالتضييق".

وأضاف شعيبي أنهم متفاجأوا ببقوا قيفهم بعد العدد الكبير منرجال الأمن الذين حاصروا محطة الحافلات، ليتفاجأوا بعد هابا الحافلات التي كانت بالمحطة وأدخلوها هم بالبقوة، وبلغ عدد حافلات التي تمكنت منالكامل، حسبها، وكان لها وجهتين، و هيو لايتيا بالبيدة و البويرة، علنا يتعدوا لحو انبعدها لوياتهم.

وأمام مبنى المجلس الشعبي الوطني، وقفنا علنا لإجراء اتالصارمة التي اتخذتها قوا اتالأمنا منمنا لحو لاياتها، أين ذكرتم مصادر أمنية "الخبير"، أنهم متفاجأوا بإجراء اتالسننانية قيفالمنطقة منذ أو لأمس، بعد إعلانالتنسيقية عنالاحتجاج أمامالبر لمان. وقد تنقلنا شاحنا لتلشر طعة صباحا و تمكنتمنو قيفعدد منالحو انالذين تمكنتو انالوصو لإللعاصمة، و هو ما ذكرها أيضا المنسق الوطني حكيم شعيبي، الذي أكد أنهم تمتمو قيفأكثر من

عونا ببقوا قيفهم منالبر لمان فيمنا المجلس الشعبي الوطني، و ذكر أنها كانت منمنا لحو لاياتها، إلا أن عدد آخر بقوا بأقسام الشرطة. منددا فيذاتالسيا قيفماتعر ضلحو الي "تعنيف"، بعدتوقيفهم أمس و الأمامالبر لمان، مطالبين بالتحقيق فيالحادثة التي أثار تعلقن ملائهم.

و عنصير الاحتجاج، ذكر شعيبي، أنتوقيفهم اقتيادهم بالقوة منالحافلات، و إجبارهم فيمنا بعد علنا لحو لاياتهم، لنيز يد هما لإصرار اعلموا صلة الاحتجاج، إلا أنتتكلوا زارة الداخلية بمطالبتهم بالتحقيق فيالحادثة التي أثار تعلقن ملائهم.

بوفاتحصفياالدين، أحد ضحايا زوتالأسكاريل، " كيفله الأفدينار أنتعوضمعاناتنا و مر ضنا":

أكد بوفاتحصفياالدين، أحد أحو انالحر سالبلدي المكلفين ببحر اسنن زوتالأسكاريل ببقو جنيليا لأحو اط، أنه بعد أن انطلقا من هذا الشهر تقاضي الأفدينار، كتعويض عن الضرر الذي لحقهم من زوتالأسكاريل بالتي كان يحرسها فيبقو جنيليا جنوبا لأحو اط، ر غمحصولها لنسبة عجز فيالضمانا لاجتماع يتصل 39 بالمائة، و هيأعلننسبة بعدنسبة زميلها المتوفيو التيبالغت 49 بالمائة.

وتساءل عما إن كان هذا التعويض يغطيهم ضحو معاناتهم مصاريف عائلته، بعد أن فنحيا تعفيهم لسلالحر سالبلدي و تعرّضوا لخطار لم يكن يعلم بها و د و نوقاية منها، حيث أشار إلى أنها التحق بسلالحر سالبلدي و سنهلم يتجاوز 17 سنة، و عمل منذ سنة 1998 فيطر و فصعبة بمستودع ببقو جنيليا لقر بمنحاسيالر مللحر اسنن زوتالأسكاريل فقتن ملائهم تعرّضهم من تيبالجمعة إر هابية سنة 1999 تمكنوا منالتصدي لهم بعد مشاداة و إطلاقالنار.

شرعوا في تقديم مظالم المطالبين بسائلوا قايمة الحماية، بعدما علموا أن الحراس اسلحوا ناطرا أكأنالزويو تالتيكانو ايجر سونها سامة وحدث
روهم من مخاطر هاء لصحتهم حينما مستها أو استنشاقها وهي المعلومة التي كانو ايجهلونها، فطالبو بتحسين ظروف العمل لبدائية وتوفر
سائلوا قايمة الحماية، فتعرضوا للضغوطات والتهديد بالطرده، فأحيلوا للجنة التأديب ونعلموه تمعز لهوشطبهما بالسلك ونحضوره، وارتف
عقائمه المشطوبين إلى 45 مشطوبين بأصل 137 عو نعملو ابهذا المستودع السام، وأكد إصابة 55
عاملمنهم بأمر اضمخاتفة نتيجة مادة كيميائية بعد إحالة 105 منهم للجنة الطبية.

وأضافوا فتح أن نسبة عظميها بالأعلى يبلغ 4 أفدينار بعد اعتماد أجرة 13
أفدينار الذي كان يتقاضاه كمرجع، مما يجعله لا يتجاوز بضعة بلا، متسائلا عن نتائج التحليلات التي حوّلها للمعهد باستور دون أن تتصل من مذمة والتستر
على حالتهم بالنظر إلى وفاة عشرة أشخاص منهم بأمر اضمخاتفة في السنة الأخرى، الأمر الذي جعلهم ينتظرون مصرع أحدهم في أي حين.

عقبا جهاض مسيرة الحر سالبديا العاصمة نقل المظاهرة للولايات الشقية المحطة المسافر بين البويرة:

أثناء إجهاض مسيرة الحر سالبديا التي كان من المقرر أن تنطلق أمس، من محطة الخرو وب بتاجهمقر البرلمان، قامنا الشرطة بتعبئة عشرة أتا المشار
كينا الذين قدموا من متسعو لاياتو اقعة في شربالبلادو البويرة فوالحافلاتو نقلنا إلى المحطة لنقلنا للمسافر بين البويرة.

وحسب السيد ضيف عبد القادر، سكرتير التنسيق الوطنية وممثلو لاية البويرة، فقد تمت وقفة 16
محتجنا من لاية البويرة، إضافة إلى إصابة 10 مشاركين بكميات بعد ما وجههم أونا الأنا العصى.

وعن أسباب مشاركتهم في هذه المسيرة، أكد المتحدث أن الحكومة

”تجاهلت“ مطالبهم، بدلا أنما منحلهم لا يقارن مع الامتيازات التي منحت لأفراد التعبئة الذين استفادوا من قيمة تقاعدت قدر بضعف ما اقترح عليهم، با
لإضافة إلى تمكينهم من العلاج في المستشفيات العسكرية إثر غمأهذ هالفئة حار بثلثة سنة الإرهاب، بينما افتتحم حار بتهلمدة
20 سنة وكان تتعمل لجانا بأفرد الدر كالوطني الجيش.

رئيسها قائلة أهمية تنظيم المسيرة اتفهيذها المرحلة، حركة الحر سالبديا تحضر لمؤتمر ”مناجلا دفا عن المكتسبات الديمقراطية“:

قلأ أمس، السيد عليو اتلحو، الناطق سمي لتنسيقية الحر سالبديا أهمية المسير اتوا الاعتصامات التي اعتادت هذ هالفئة علنت تنظيمها، بسبب الترا
جعالذي تفرعها للبلاد في مجال الحر ياتو الحقوق النقابية.

وقال في حديثه مقتضبا ”الخبر“:
”سجنا الصحافيون المحامينو الحقوقيين“، مؤكدا أن تنظيمها الذي أصبح يسما الحركة الوطنية لقضية الحر سالبديا ضحايا الإرهاب، يحض
ر هذ هالأيام لعقد مؤتمر يتناول كيفية النضال من أجل دفا عن المكتسبات الديمقراطية النقابية التي جاءت بفضلنا التماخضين.
مؤكدا بان مقاومة الإرهاب كانت من أجل هذ المبدأ ولا يمكن أن يكون منسحلا أيكنا أن يفرض طفيها، لأنك حقوقنا تندر جضمن هذ هالكاسب، فإذا عاتلن
حصل على أي شيء.

تضارب حول عدد ضحايا هذ تأسيس السنة الأولى له، الحر سالبديا .. الجهاز الأمي الذي قدم الكثير ولم يأخذ إلا القليل:

الملف تاول على هذ ثلاثة وزراء داخلية منذ نحو 5 سنوات ونا البتقي ههنايا كيكيم شعيب: ..“ كلما تحققنا رضية المطالبين فوعلمت بجواز
50 بالمائة.“ كيجوي: ”. نعملو تير وتمتار عمو بكل جدو صدقنا جلالنا تكفلا لانشغالنا المتبقية لأعوانا الحر سالبديا“.

لميطو ملقا عوانا الحر سالبديا ههنايا منذ أنما التفكير في حلها قبل نحو خمس سنوات، وذلك غمتداول
وزراء داخلية عليه، بدءا من ولد قابلية الطبيب بعيز ثمنور الدين بدوي، الذي أحرز الملف في عهد هتقدمنا ملحوظا نتيجة للثقة التي حظي بها من قبل ممثلي
سلك بعد الاستعداد الذي بدأها الوزير عشية تعيينه في أفريل
2015

على أسوار الداخلية الجماعات المحلية، مثلما أكد ذلك المنسق الوطني للحر سالبديا كيكيم شعيب حلحلة الملف، إلا أن جلسات الحوار والتفاوض
لتنيا شرتهاوزارة الداخلية مع ممثلي السلك في عدة مناسبات، كالأخرها 08 أفريل
2016
لمتكن حسب كيكيم شعيب سوبلاستها كالأعلاميو لم يتحققنا المطالبات التي تما لاتفاق علنت تجسيد هاسو بمانسبته
50 بالمائة، حيث لا تزال الملفات المشطوبين والمعطوبين ضحايا زويو تالأسكار ليلبالأعوان أصحاب
الأمر اضا لمنمتهو الزيادة في منحة التقاعد و منحة الخرو جعلنا لاليوم منا هذ.

تأسست النواة الأولى لسلوك الحرس البلدي في عام 1994 عبر عدة ولايات إلى أن تأسست رسمياً في عام 1996 وقد صدر بتاريخ 03 أوت 1996 في العدد 47 من الجريدة الرسمية المرسوم التنفيذي الخاص بإنشاء سلوك الحرس البلدي، وحمل المرسوم التنفيذي رقم 96 - 265، وبعد استتباب الأمن استمر السلوك في أداء عمله، بحيث يتم التفكير في تحويله إلى الشرطة البلدية، غير أن ضخامة عدده (نحو 94 ألف عون) حال دون ذلك. كما أنها اكتضار بأحوال عدد ضحايا السلوك خلال سنوات الجمر. ففي الوقت الذي يُقدَّر فيها التنسيق الوطنية للحرس البلدي 5678 عون، تقدمت السلطات رقمًا أقل من ذلك بنحو 4600 عون.

وظلت هذه الفئة متمسكة بمطالبها لاعتراضها، إلا أن تقر في عهد حكومة أويحيى في عام 2009، إعادة انتشار أحوال الحرس البلدي تحت وصاية الداخلية للاستعانة بهم في الأمن الجوار بالبلديات، إلا أن المشروء أعجزه خلفه نفس السبب المذكور أعلاه، حيث تواصل أحوال الحرس البلدي كاتهما الاحتجاجية عبر الولايات للمطالبة بحقوقهم وبدء حرآكهما الميدانية الفعل، بتنظيم اعتصام مساحته الشهداء في مارس 2011 ثم
”مسيرة الكرامة“ التاريخية، انطلاقاً من مدينة تجبو فار يكالتار بخية نحو العاصمة، والتيلم تأتجديد، ليقرر بعدها أحوال الحرس البلدي الدخول في اعتصام أفريل 2015 بعين الدفلى أمام مقر الولاية الذي دام 49 يوماً، وتمفضه بعد تأقيم تمثيلية المعصمين استنداءاً تم نقل وزارة الداخلية للشرء وعفاً لتفاوض لرضية المطالب المرفوعة.

ورغم الأرتياح الذي كان يبديهم ممثلو الحرس البلدي كمرءة عقب اللقاءات الدورية مع ممثلي وزارة الداخلية، والتي سمحت بحسب حكيم شعيب، بإيجاد حل ولعدد من المطالب بالمطرءة حتى أفريل 2014.

والتي تضمنت 12 مطلباً، إلا أن
”التماطل“، في تجسيد بعض المطالب عند المستوى المحلي ببعض الولايات، كالسكن بسبب عدم استجابة الولاية مع تعليمه وزارة الداخلية التي تعطي الأولة لم تنسب السلوك في الحصر لعلسكن بكصيغءه، كاندائما يعرءلنا لتقدم في حلماً لءأحوال الحرس البلدي يشككنا هائي، وهو ما عترء بهالوزير بدوي عن دماقال ”.. إنصالحوزارتهم لعلبو تيرءة متسارءمءو يكجدو صدقماً جلا لتكفلاً لإنشغال الولاية المتبقية لأحوال الحرس البلدي“.

ويتقاضون الحرس البلدي معاشات ترءة حقيمتهم حسب عدد أفراد عائلتهم مثلما أكد بذلك حكيم شعيبي ما بين 20 ألف و 27 ألف دج، وهي منحة هيدة بالنظر للتضحيات الجسام التي بذلها من تسبو هذا الجهاز الأمني الذي قدم الكثير ولم يأخذ إلا القليل، حتنا عملية تسليم بطاقة التقاعد الخاصة بءو الحرس البلدي التي تضمنت تأميناً اجتماعياً بنسبة 80 بالمائة، لا تترءا و حمكانها، بحيث لم يتحصل عليها سو من تسبو السلوكو لايتي تيباز ءو البويرءة، يشار إلى أن عدد أحوال الحرس البلدي المتقاعدين عبر التراب الوطني يقدر بـ 69 ألف عنصر.

الجزائر: رشيدة دبوب / الأغواط: ب. وسيم / البويرءة: أحسن قطف / عين الدفلى: منصور قوجيل

Le Soir, 27.07.2016, ILS ONT RENONCE A LEUR RASSEMBLEMENT, HIER, DEVANT L'APN, Les gardes communaux dimanche chez Bedoui,

Les gardes communaux n'ont pas tenu leur rassemblement, prévu, hier mardi, devant le siège de l'APN.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - Un ajournement de dernière minute suite à un contact, la veille, soit lundi, du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales conviant la Coordination nationale des gardes communaux à une entrevue programmée dimanche prochain. C'est ce que nous avons appris, hier, auprès de Aliouet Lahlou, porte-parole du mouvement national des gardes communaux libres et qui dit garder toujours un pied au sein de ladite coordination

dont il fut le chargé de communication avant de prendre ses distances pour créer le mouvement des gardes communaux libres à cause de divergences profondes autour du combat de cette corporation.

Car, si pour l'équipe de Chouaib Hakim, il est question de poursuivre les discussions relatives aux revendications des gardes communaux, comme la revalorisation de certaines primes, prime de départ, et d'engagement, la réintégration de tous les agents radiés ou encore la lancinante question des heures supplémentaires, pour notre interlocuteur, le problème est d'une tout autre nature.

Et à Aliouet Lahlou de faire part, dans ce sens, d'un congrès national portant sur la résistance citoyenne face à l'hydre terroriste islamiste. Un rendez-vous programmé le 20 août prochain à IfriOuzellaguene, coïncidant avec la date et le lieu du déroulement de l'historique Congrès de la Soummam qui a constitué la halte phare de la glorieuse guerre de Libération nationale. Car pour lui, au-delà des considérations matérielles qu'il ne néglige pas pour autant, il considère que l'aspect moral lié au noble combat des gardes communaux pour la sauvegarde de la République passe avant comme la reconnaissance des blessés de la garde communale en tant que victimes de guerre et enfin la promulgation d'une journée nationale pour commémorer les sacrifices de la garde communale. Ceci même s'il revendique, comme pour se distinguer de son collègue de la coordination de la corporation, une revalorisation de la pension de retraite concédée aux gardes communaux, de l'ordre de 23 000 DA. Car, estimera-t-il, «il n'est pas normal qu'un rappelé du service national touche presque le double de ce que perçoit un garde communal qui a eu à combattre le terrorisme des années durant», la régularisation des agents de la garde communale transférés à d'autres institutions ou autres corps de sécurité,

Aussi, le mouvement des gardes communaux libre a décidé, tout récemment, d'actionner la justice contre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale au sujet des 273 gardes communaux de la wilaya de Laghouat affectés à la surveillance de puits toxiques, contenant de l'huile Askarel. Une exploitation arbitraire effectuée dans des conditions inhumaines des années durant. Des agents qui, ignorant l'impact dangereux sur leur santé, sont en train de «mourir à petit feu», dira Aliouet.

M. K.